

[illegible]

Plan stratégique de
développement durable

longueuil

Plan stratégique de
développement durable

longueuil

La préparation de ce Plan stratégique de développement durable a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités, ni celle du gouvernement du Canada.

Dessignons ensemble notre collectivité



« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde », a dit un jour Gandhi. Approuvant cette idée, il est primordial pour la Ville de Longueuil de mobiliser tous les acteurs de notre communauté afin de dessiner ensemble un monde meilleur.

Conscients des réalités environnementales, sociales et économiques auxquelles nous devons faire face, nous encourageons grandement le développement responsable et durable de notre communauté. Nous avons la conviction qu'il est nécessaire d'encadrer nos efforts et nos actions dans une démarche novatrice à travers un Plan stratégique de développement durable.

Cette démarche, nous ne l'avons pas entreprise seuls. Le Plan stratégique de développement durable est le fruit de nombreuses consultations avec les citoyens, les organismes locaux, les acteurs économiques, les institutions, les élus et les employés municipaux. Tous ces collaborateurs ont uni leurs forces et leurs idées afin de bâtir ce plan solide et complet. Leur apport colossal est sans conteste indissociable à la réussite de notre démarche verte et durable. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les remercier chaleureusement.

Ayant le souci constant d'améliorer la qualité de vie de notre collectivité, soyez assurés que notre administration veillera à la réalisation de ce plan ambitieux. Grâce à cette démarche porteuse de changement, Longueuil sera encore plus écoresponsable, viable et novatrice. Longueuil sera à l'image de ce que nous souhaitons pour notre avenir commun.

A handwritten signature in black ink, reading 'Caroline St-Hilaire'.

Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Le développement durable dès aujourd'hui... pour demain



La direction générale d'une ville agit comme un chef d'orchestre. Son rôle est d'assurer l'harmonie des prestations des différents services municipaux dans la poursuite d'objectifs communs.

Cette responsabilité revêt un caractère particulier dans le cas d'un enjeu comme celui du développement durable, qui doit prendre en compte le caractère indissociable d'un aménagement et d'un développement respectueux de l'environnement et l'équité sociale entre nos citoyens, le respect de la diversité et une économie socialement responsable. Par « responsable », nous entendons le souci de ne pas hypothéquer l'avenir de notre milieu de vie et les rapports entre les personnes qui y vivent, pour des considérations du moment.

Pour une administration aux premières loges des gestes touchant directement nos concitoyens et leur cadre de vie, le défi du développement durable a donc ceci de particulier de nous obliger à faire d'abord une démarche de sensibilisation, pour ensuite nous amener à conjuguer l'innovation et le réexamen de nos pratiques, voire... de nos habitudes. Qu'il s'agisse des services directs à la population, des services de soutien administratif ou de planification, tous doivent adopter le réflexe d'intégrer dans leur quotidien des pratiques responsables.

Plusieurs s'y sont déjà employés, dans leur champ respectif de compétences, et ce, en référence au présent Plan stratégique de développement durable (PSDD).

Ainsi et paradoxalement, petit à petit, c'est quand la Ville de Longueuil aura fait la preuve que le développement durable n'est pas qu'une mode passagère, mais bien une préoccupation intégrée dans ses pratiques... comme une seconde nature... qu'elle aura gagné son pari. Alors, nous n'entendrons plus parler du développement durable : il aura disparu du discours pour ne se retrouver que dans l'action.

A handwritten signature in blue ink, reading "Renald Gravel".

Renald Gravel, M. A.

Directeur général de la Ville de Longueuil

Développer en synergie des milieux de vie durables



Pour s'assurer une meilleure qualité de vie, il devient important de bien planifier le développement de notre communauté, tout en préservant et mettant en valeur notre environnement. C'est d'ailleurs ce que la Ville de Longueuil vous présente avec un plan humain, environnemental et économiquement responsable : le Plan stratégique de développement durable.

Les villes sont des organismes qui vivent et respirent au rythme de ses habitants. Leur état de santé est intimement lié, interdépendant, interconnecté. Bien plus que la construction de rues ou la gestion des déchets, les responsabilités d'une ville se sont transformées et ont muté vers la création de milieux de vie, de culture et de partage.

En encadrant sa volonté de devenir une collectivité durable par l'élaboration de son Plan stratégique de développement durable, la Ville de Longueuil a ainsi mis à contribution l'expertise de ses directions en planification, en réalisation de projets, en développement économique et du territoire pour alimenter le PSDD et s'en inspirer dans ses propres pratiques opérationnelles. Cet exercice rassembleur pour nos équipes a permis une proche collaboration et une approche multisectorielle au profit de tous.

Ce plan nous appartient à tous. Vous l'approprier, c'est vous approprier votre rue, votre quartier, votre ville. Il vous ressemble car vous l'avez inspiré. Il s'enrichit des meilleures pratiques grâce à l'expertise de nos professionnels. Cette vision ne pourra vivre sans vous, il s'agit du premier pas d'une grande marche vers un Longueuil résolument durable.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Bigras'.

Bernard Bigras
Directeur général adjoint – Développement durable
Ville de Longueuil

Longueuil, une ville responsable



En matière de développement durable, la Ville de Longueuil veut devenir un citoyen corporatif modèle et exemplaire. Cette affirmation prend son origine dans une volonté d'agir au sein de sa propre administration, afin d'implanter de réels changements sur la façon de penser, de planifier et de réaliser les activités regroupées dans ses champs de compétences.

De par son important pouvoir d'achat, sa consommation de produits de toutes sortes, par son rôle d'employeur et de donneur d'ouvrage recherché par ses partenaires, par son empreinte environnementale effective, son accès à des ressources informationnelles variées et par l'impact social et économique de ses actions, la Ville de Longueuil a un réel pouvoir d'influence sur ses partenaires d'affaire et sa communauté en matière de développement durable.

Pour en assurer le succès, nous devons mettre en œuvre les engagements contenus au plan stratégique de façon efficiente, tout en s'assurant de maintenir un rythme progressif, soutenu et constant de nos actions afin de favoriser l'adhésion des participants, tant internes qu'externes. Nous devons surtout susciter leur implication, supporter leur créativité et entretenir leur enthousiasme.

C'est dans ce contexte de mobilisation que sont conviés l'ensemble de nos directions, mais plus particulièrement les directions administratives et de soutien par lesquelles seront initiées une grande partie de nos pratiques responsables. Elles sont déjà en action, notamment sur l'élaboration de la politique d'approvisionnement responsable, sur des projets d'accessibilité de services en mode informationnel, sur la réduction de notre empreinte environnementale et sur l'organisation des structures de mise en œuvre.

Viable, vivable et équitable sont nos références d'actions pour toutes nos directions. Elles veulent agir et saisir cette opportunité de participation au changement et sont prêtes à assumer pleinement les responsabilités incontournables impliquées. C'est tout un défi et nous sommes déterminés à y répondre favorablement.

A handwritten signature in dark ink, reading 'A Lachapelle'.

André Lachapelle, ing.
Directeur général adjoint – Services administratifs
Ville de Longueuil

Table des matières

Longueuil, notre ville durable	9
Longueuil présente sa démarche	13
Longueuil s'organise	15
Longueuil 2035 – Notre ville durable	20
Cinq directions stratégiques de développement durable	21
Objectifs, orientations et actions	22
1. Ville en santé	23
Objectif 2035	27
Cibles, orientations et actions	28
2. Ville verte et bleue	30
Objectif 2035	33
Cibles, orientations et actions	34
3. Ville prospère et aménagée durablement	37
Objectif 2035	40
Cibles, orientations et actions	41
4. Ville mobile	43
Objectif 2035	45
Cibles, orientations et actions	46
5. Ville exemplaire	47
Objectif 2035	52
Cibles, orientations et actions	53
Remerciements	55
Vocabulaire du développement durable	61

Longueuil, notre ville durable

Changements climatiques, vieillissement de la population, réduction des gaz à effets de serre (GES), transport collectif, gestion des matières résiduelles, approvisionnement responsable, transparence, saines habitudes de vie, économie verte, lutte à la pauvreté, participation citoyenne, conservation du patrimoine naturel et végétal... nombreux sont les défis que doivent et devront dorénavant relever nos sociétés. Afin de répondre aux besoins de sa communauté et de s'adapter à ces futurs changements, une planification de développement durable ajustée aux réalités de sa collectivité et innovante s'est donc imposée à l'administration de la Ville.

Ainsi, engagée et croyant fermement aux principes du développement durable, la Ville de Longueuil a décidé d'encadrer ses actions et l'avenir de sa collectivité par un Plan stratégique de développement durable 2013-2018. Afin de concrétiser ses objectifs, ce plan chapeaute et oriente tous les plans, politiques et règlements municipaux.

Aujourd'hui, nous pouvons réaliser, ensemble, l'avenir durable de notre communauté.

Pour le bien commun

Longueuil est une ville à la fois jeune et expérimentée où plus de 300 ans d'histoire se combinent à un potentiel humain, environnemental et économique exceptionnel. Une ville diversifiée qui propose, sur un même territoire, une vie communautaire, sportive et culturelle active, un patrimoine végétal et naturel unique et une activité économique bien vivante !

En 2006, une nouvelle réorganisation territoriale a créé l'agglomération de Longueuil, composée des villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Les arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil (incluant le territoire de l'ancienne ville de LeMoyne) forment aujourd'hui la Ville de Longueuil. Depuis longtemps, toutes ces municipalités entretiennent des liens étroits et ont développé des services communs, notamment pour le transport collectif et le traitement des eaux.

Tout au long de la démarche, les citoyens, organismes, acteurs économiques, institutions, élus et employés municipaux de la Ville de Longueuil ont été appelés à réfléchir et à participer à l'élaboration de ce tout premier plan qui encadrera notre collectivité pour les prochaines années. Une collaboration qui fut grandement bénéfique tant à l'administration longueilloise qu'aux partenaires de la démarche.

Longueuil bouge

Une consultation avec les citoyens et les parties prenantes a été amorcée en mars 2012 avec le lancement d'un sondage en ligne. Plus de 300 répondants nous ont partagé leur vision et leurs préoccupations concernant le développement durable de notre communauté. En avril, la Ville a tenu sa première plénière et a consulté plus de 200 représentants d'organisations de l'agglomération de Longueuil ainsi que des intervenants clés de la Montérégie et de Montréal. Encadrés par les professionnels de la Ville, les participants ont pu s'exprimer et partager leur expertise sur différents thèmes dont l'agriculture, le développement social et économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, les arts, le transport collectif et la culture.

Puis en juin, une journée complète d'information et de sensibilisation, la journée Longueuil durable, a été organisée pour informer les citoyens sur les meilleurs modèles de villes durables, le transport collectif pour notre région et la biodiversité longueuilloise.

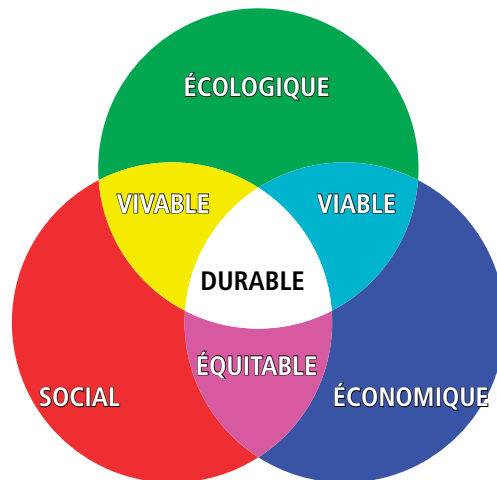
Finalement, une consultation publique sur le projet du Programme stratégique de développement durable (PSDD) s'est tenue en octobre 2012. Tous ont été invités à venir entendre les étapes de la démarche entreprise par la Ville ainsi que les grandes orientations du plan. Cette soirée a été aussi l'occasion pour l'administration de présenter deux autres plans en élaboration et chapeautés par le PSDD, soit aussi la vision d'aménagement du territoire (vision du Plan d'urbanisme) et le projet de Plan de mobilité active. Plus de 300 commentaires et mémoires ont été soumis à l'administration.

Démarche inclusive, accessible et intégrée

La démarche pour doter Longueuil d'un PSDD s'est faite en complète transparence avec les citoyens et les organisations. Un travail d'arrimage entre les divers plans et politiques qu'il chapeaute a été initié dès le départ, ce qui a eu pour conséquence d'intégrer les principes du développement durable au sein des différentes planifications en cours et d'en inspirer l'administration de la Ville. De plus, le souci d'adopter un modèle de gouvernance transparent et participatif ainsi qu'une éthique organisationnelle responsable ont guidé notre équipe tout au long de cette démarche.

Le PSDD, dont la mise en œuvre est de la responsabilité de tous, nous mènera vers une collectivité où les saines habitudes de vie seront mises en valeur et le patrimoine naturel, culturel et bâti sera protégé. L'aménagement de notre territoire, densifié et compact, fera du transport collectif et actif une priorité. Notre économie sera ainsi plus verte, solidaire et novatrice.

Grâce à cette démarche porteuse de changement, Longueuil se dote des outils nécessaires à la création d'un milieu de vie où les citoyens sont au cœur des préoccupations, l'environnement est une condition à respecter et l'économie, un moyen pour y parvenir.



Il existe plusieurs définitions pour expliquer ce qu'est le développement durable. Au Québec, l'adoption de la **Loi sur le développement durable** en 2006 a apporté sa propre définition du développement durable, inspirée du Rapport Bruntland qui présentait la première définition du développement durable en 1987, lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. La définition québécoise s'exprime ainsi : **il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.**

La Loi sur le développement durable définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ils reflètent d'une manière originale les principes de la **Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**, un texte fondamental qui affirme un engagement à l'échelle internationale pour le développement durable.

A

Santé et qualité de vie > les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

B

Équité et solidarité sociales > les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

C

Protection de l'environnement > pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

- D** **Efficacité économique** > l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- E** **Participation et engagement** > la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- F** **Accès au savoir** > les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- G** **Subsidiarité** > les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- H** **Partenariat et coopération intergouvernementale** > les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- I** **Prévention** > en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- J** **Précaution** > lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- K** **Protection du patrimoine culturel** > le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- L** **Préservation de la biodiversité** > la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- M** **Respect de la capacité de support des écosystèmes** > les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- N** **Production et consommation responsables** > des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficient, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- O** **Pollueur payeur** > les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- P** **Internalisation des coûts** > la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Longueuil présente sa démarche

L'élaboration du Plan stratégique de développement durable (PSDD) a demandé beaucoup de planification et de concertation, tant au sein même de la Ville de Longueuil qu'avec les parties externes. Le PSDD s'est aussi révélé un outil de collaboration et de réflexion au sein des directions de la Ville, ce qui a permis d'arrimer les démarches d'autres plans et politiques en élaboration afin que tous s'imprègnent et s'inspirent des principes du développement durable.

Afin de planifier l'avenir de Longueuil sur un horizon de 25 ans, le conseil municipal s'est rapidement engagé à fournir les fonds nécessaires pour entamer la démarche et a reçu une aide de 200 000 \$ du Fonds vert municipal, fonds créé et géré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Il faut préciser que la démarche longueuilloise a été saluée par la FCM, notamment par son souci de travailler à une budgétisation durable de son administration et à verdir ses sources de financement pour qu'elles répondent aux principes de développement durable, une première au Québec.

Voici donc les étapes suivies pour doter la Ville d'une stratégie et d'actions pour *durabiliser* son avenir.

ÉTAPE 1

Portrait, diagnostic et lancement

Mars à juin 2012

- Démarrage et lancement officiel de la démarche
- Identification et confirmation des thèmes de développement durable (agriculture, aménagement du territoire, eau, milieux naturels et parcs, transports, changements climatiques, développement économique, etc.)
- Analyse interne (plans et politiques, outils de reddition de compte, etc.)
- Analyse externe (revue des meilleures pratiques selon les thèmes et démarches de développement durable)
- Mise en ligne du sondage pour établir la vision et les orientations de la collectivité
- Plénière pour l'élaboration du PSDD (plus de 200 participants)
- Journée citoyenne Longueuil durable (présentation de la démarche, conférences, etc.)

ÉTAPE 2

Vision et objectif

Juillet à septembre 2012

- Synthèse Journée Longueuil durable et compilation du sondage
- Atelier de réflexion à l'interne sur la vision et les commentaires des répondants
- Priorisation des objectifs et des orientations
- Consultation auprès des divers comités internes sur la vision et objectifs améliorés

ÉTAPE 3

Rédaction du Plan stratégique de développement durable (PSDD)

2012 à 2018

Octobre 2012

- Consultation publique sur le projet du PSDD, la vision du Plan d'urbanisme et le projet du Plan de mobilité active

Novembre - décembre 2012

- Compilation et analyse des commentaires, questions et mémoires déposés par les citoyens et organisations

Décembre 2012 - juillet 2013

- Rédaction de l'ébauche du PSDD
- Validation auprès des comités et autres instances
- Analyse des mémoires et commentaires, intégration des commentaires et propositions sélectionnés
- Présentation auprès du comité externe Longueuil durable, validation et adoption du PSDD par le conseil de ville de Longueuil
- Diffusion au sein de la collectivité, présentation auprès des partenaires

2013 - 2018

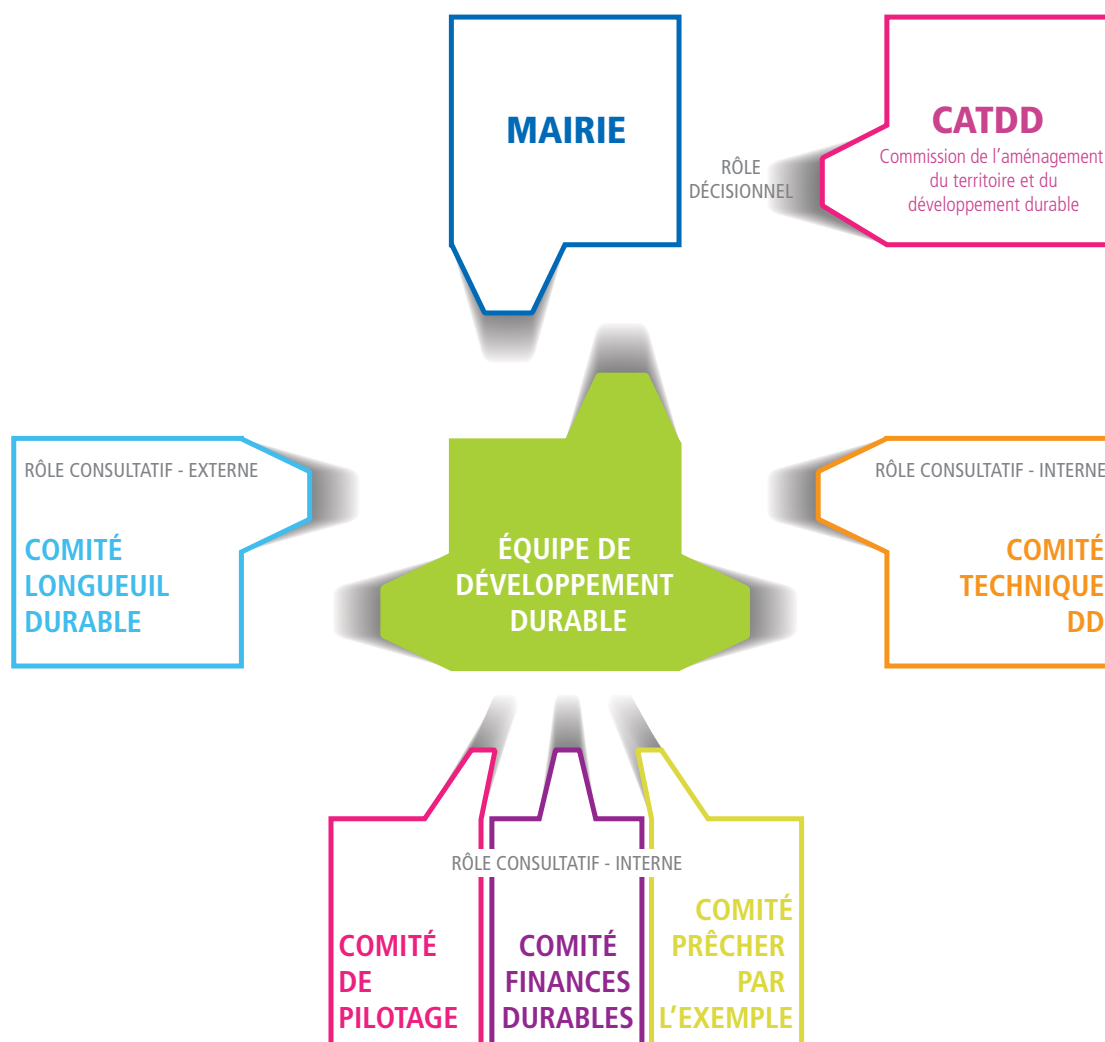
- Mise en œuvre du PSDD et ajustements pour l'atteinte de la vision Longueuil 2035

Le Plan stratégique de développement durable de la communauté longueuilloise est un plan dynamique, c'est-à-dire qu'il sera en constante évolution et fera preuve d'une flexibilité certaine. Le développement durable étant un domaine d'apprentissage et de transformation continu, la Ville réévaluera ses objectifs et orientations afin de s'assurer de l'atteinte de sa vision Longueuil 2035.

Longueuil s'organise



La gouvernance du PSDD



La démarche de développement durable de la Ville de Longueuil s'est voulue inclusive, dynamique et représentative de sa communauté. Le Plan stratégique de développement durable (PSDD) est sous la responsabilité du Bureau de l'environnement et du développement durable (BEDD) qui répond directement de la direction générale adjointe - développement durable. L'équipe de développement durable coordonne le travail et la mise en œuvre du PSDD avec les autres directions de l'administration longueuilloise, les citoyens et les partenaires de la démarche.

Voici les rôles et responsabilités des comités qui ont travaillé à la démarche et coordonneront la mise en œuvre du plan de développement durable de la Ville de Longueuil.

Comité de pilotage (interne)

Le comité de pilotage est composé de porteurs de dossiers et de responsables de plans et politiques touchés par le développement durable. Ils sont issus des directions porteuses d'autres plans de la Ville, telles que la direction de l'aménagement durable du territoire et la Direction du génie. Ce comité a été responsable, entre autres, d'enrichir la démarche et d'en imprégner ses propres dossiers. Tous les membres de cette équipe seront responsables d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PSDD. Les membres du comité sont les garants de la transversalité de la démarche de développement durable au sein des différentes directions de la Ville.

Comité technique (interne)

Le comité technique est composé des directeurs et directrices de chacune des directions de la Ville de Longueuil et d'organismes paramunicipaux. Leur rôle est de participer aux discussions, d'arrimer et de partager les enjeux de leur section. Les membres sont aussi responsables d'intégrer les objectifs de développement durable dans l'ensemble des services municipaux dont ils sont les représentants.

Comité Longueuil durable (externe)

Le comité Longueuil durable regroupe différents intervenants externes recrutés en fonction de leur expérience et leadership dans leur communauté. Son mandat est de faire des recommandations au Bureau de l'environnement et de développement durable sur les orientations de développement durable qui ont servi de base à la démarche. Ce comité est permanent et joue le rôle de représentant de la communauté auprès de l'administration de la Ville.

Comité des finances durables (interne)

Le comité des finances durables est composé des professionnels en finances et en développement durable de la Ville. La particularité de la démarche de Longueuil tient en son désir de ficeler son plan à un cadre financier de durabilité. Pour ce faire, la mise sur pied d'un comité de finances durables permettra de créer ces nouveaux outils et de les implanter à toute l'administration municipale dans le cadre de la mise en œuvre du PSDD. Le mandat premier de ce comité sera de rechercher les mécanismes existants, de les adapter ou d'en créer si nécessaire afin de répondre aux besoins de la municipalité.

Comité Prêcher par l'exemple (interne)

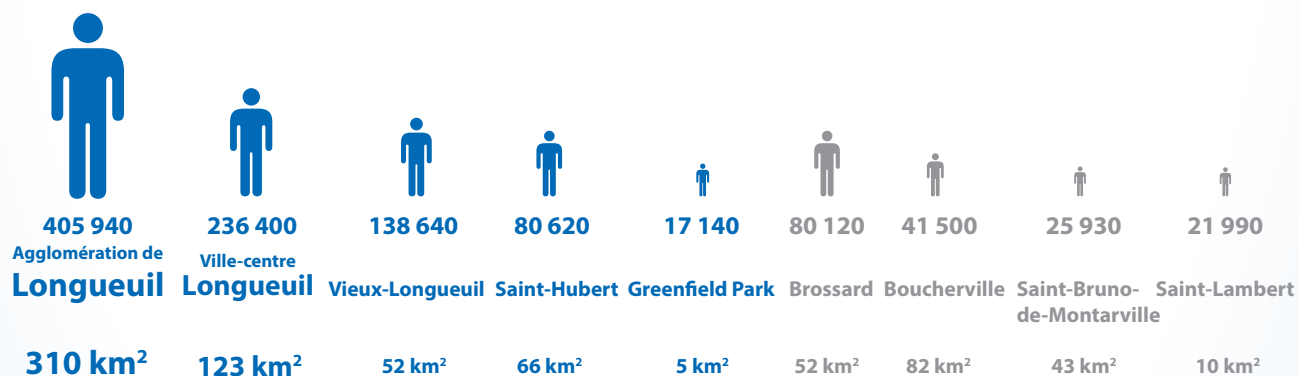
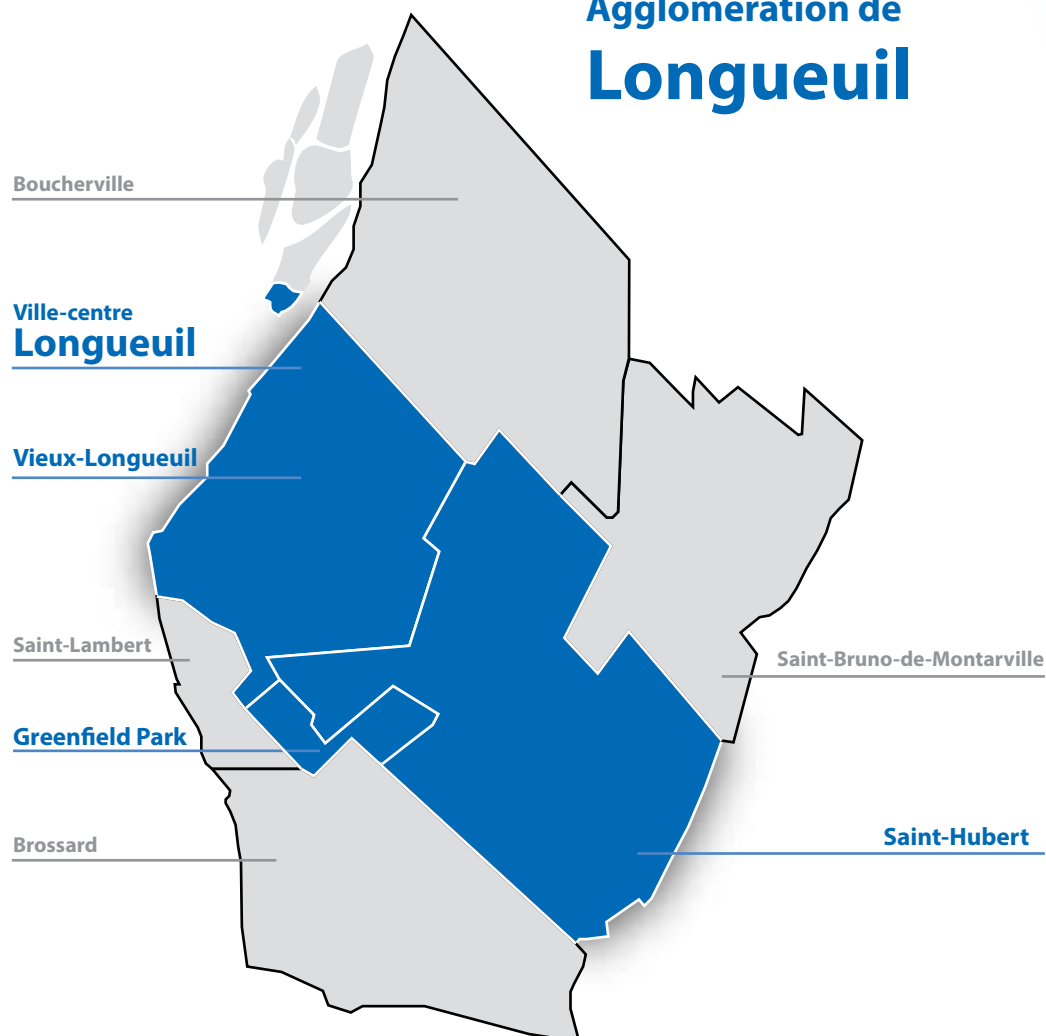
Les membres du comité Prêcher par l'exemple sont issus des directions de soutien de la Ville et du Bureau de l'environnement et de développement durable. La Ville tient non seulement à développer durablement son territoire, son économie et l'avenir de sa communauté, mais aussi sa propre administration. Plusieurs efforts sont effectués dans l'administration municipale afin d'implanter diverses mesures de gestion durable. Les enjeux incluent des pratiques d'approvisionnement responsables, l'efficacité énergétique, la communication et la transparence, la gouvernance et l'éthique, l'application des lois et règlements, etc. En tant qu'administratrice du territoire, la Ville se doit de prêcher par l'exemple relativement à ces enjeux.



Portrait de l'agglomération de Longueuil

Source : Ville de Longueuil

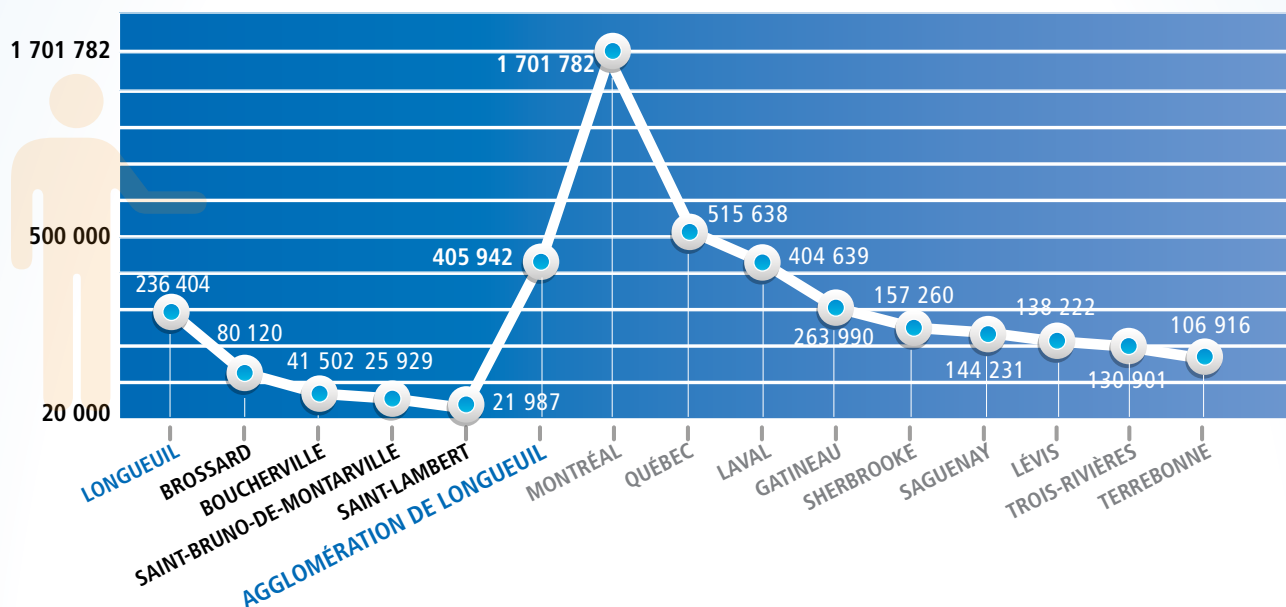
Agglomération de Longueuil





Population en 2012

Source : Institut de la statistique du Québec. Estimation de la population au 1^{er} juillet 2011, Décret 495-2012, 16 mai 2012.



Répartition de la population

Source : Statistique Canada 2011

CARACTÉRISTIQUES SELON L'ÂGE	LONGUEUIL
	Total
Population totale selon l'âge	231 410
0 à 14 ans	34 495
15 à 19 ans	14 965
20 à 34 ans	46 200
35 à 44 ans	29 235
45 à 54 ans	38 500
55 à 69 ans	44 795
70 à 74 ans	8 600
75 et plus	14 620
Âge médian de la population	41,9
% de la population âgée de 15 ans et plus	85,1

Source : Statistique Canada 2011



Première langue officielle parlée

Source : Statistique Canada 2011

	Vieux-Longueuil	Greenfield Park	LeMoyne	Saint-Hubert	Total
Français seulement	112 335	8 275	4 305	63 770	188 692 (84,37 %)
Anglais seulement	3 290	5 975	295	5 495	15 055 (6,73 %)
Français et anglais	930	315	40	635	1 920 (0,85 %)
Autres	10 205	2 300	195	5 290	17 990 (8,04 %)

Source : Statistique Canada 2011

La vision 2035

Longueuil 2035 – Notre ville durable

Longueuil a placé le développement durable au cœur de sa planification et de ses pratiques de gestion. Ses actions s'inscrivent dans un processus continu d'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. Suscitant l'innovation, elle intègre de façon équilibrée la protection de l'environnement, l'équité et la solidarité sociale ainsi qu'une économie prospère et responsable. Avec l'aide des citoyens, des organismes, des entreprises et des institutions installés sur son territoire, Longueuil s'inscrit dans une démarche en constante évolution qui profitera à tous aujourd'hui et visera à assurer les besoins et le bien-être de ceux et celles qui choisiront d'y vivre demain.

En 2035...

- Longueuil est une ville humainement, culturellement, environnementalement et économiquement diversifiée. Notre collectivité tissée serrée analyse et applique les principes du développement durable par des actions concrètes qui profitent à tous. Grâce à cette écoute et collaboration constantes avec sa communauté, Longueuil est reconnue comme modèle de ville citoyenne, viable et active. Tous ont à cœur le bien commun longueuillois.
- Guidée par une approche de gestion intégrée du territoire, la Ville a mis en place des mécanismes et des outils adaptés pour assurer la coordination des interventions dans le respect de la capacité de support du territoire.
- Ici, tout est mis en œuvre pour que l'ensemble des citoyens ait accès à des services de qualité qui répondent à leurs besoins actuels et futurs. Consciente que sa diversité territoriale et culturelle est une richesse, Longueuil se construit autour du respect des caractéristiques propres à chaque quartier, encourage le développement de services de proximité et œuvre à la promotion et à l'implantation d'un filet social accessible à tous.
- Les citoyens, organisations et entreprises sont engagés et participent activement à la vie démocratique de Longueuil. L'action communautaire y est dynamisée et reconnue et les partenariats pour le développement du plein potentiel de la Ville y sont encouragés.
- Le savoir et le savoir-faire de la collectivité sont mis à contribution et positionnent Longueuil comme lieu d'innovation et d'économie verte.
- Le patrimoine naturel et culturel de la ville est diversifié, protégé, mis en valeur et accessible à tous.
- Consciente de l'importance de prêcher par l'exemple, l'administration municipale applique les principes du développement durable dans ses propres pratiques internes telles qu'une gestion écoresponsable de son approvisionnement.
- Longueuil est une ville exemplaire en matière de transports collectif et actif. Ses résidents peuvent ainsi se déplacer où bon leur semble, quand bon leur semble. Ensemble, ils ont réduit leur empreinte environnementale en choisissant les nombreuses alternatives du transport collectif plutôt que l'auto solo. La qualité de vie et la santé de tous s'en trouvent grandement améliorées.
- Tous ont mis l'épaule à la roue pour s'adapter aux changements climatiques. L'empreinte écologique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été réduites et répondent aux plus hauts standards internationaux. L'efficacité énergétique est priorisée dans tout développement, construction ou rénovation des bâtiments et des infrastructures sur le territoire.

Cinq directions stratégiques de développement durable

La Ville de Longueuil a identifié cinq directions stratégiques pour atteindre sa vision d'une collectivité durable. Pour chacune de ces directions, la Ville a défini un objectif, des orientations et des actions à entreprendre d'ici 2035 :



DIRECTION STRATÉGIQUE	VILLE EN SANTÉ	VILLE VERTE ET BLEUE	VILLE PROSPÈRE ET AMÉNAGÉE DURABLEMENT	VILLE MOBILE	VILLE EXEMPLAIRE
O B J E C T I F S	Ville en santé (sportive, saines habitudes de vie)	Un environnement en santé et de qualité	Ville prospère, chef de file économique régional	Prédominance des alternatives à l'auto solo	Administration écoresponsable
	Solidaire et conviviale	Conservation et mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité	Industrie de pointe et verte	Transport en commun performant, accessible et écologique	Gestion des changements climatiques
	Créative et rayonnante	Eau de qualité et utilisée avec efficience	Économie sociale vivante	Mobilité active	Efficience économique et financière
	Citoyenne et branchée (accessibilité aux ressources et services)	Zéro déchet (3RV)	Agriculture dynamique	Déplacements fluides et sécuritaires	Employeur de choix
			Milieux de vie mixtes et compacts		Gouvernance participative
			Logements diversifiés, de qualité et accessibles		Transparence
T H È M E S	Développement social et communautaire	Qualité de l'air et émissions de GES	Développement économique	Mobilité des personnes et transport des marchandises	Prêcher par l'exemple : en matière sociale, environnementale et financière
	Arts et culture	Milieux naturels et parcs	Agriculture		
	Loisirs, promotion de la santé et de l'éducation	Eau	Aménagement du territoire		
	Patrimoine bâti, culturel et historique	Matières résiduelles			
		État de l'environnement			
P L A N S E T P O L I T I Q U E S	Plan de développement social et communautaire (PDSC)	Projet de Plan directeur des parcs, espaces verts et parcs-nature	Projet de Plan d'urbanisme	Plan de mobilité active (PMA)	Politique d'approvisionnement responsable
	Politique familiale	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	Plan directeur d'aménagement et de redéveloppement durable (Pôles Place Charles-Le Moyne, Roland-Therrien et Pointe de la Voie Maritime)	Projet de Plan de mobilité et de transport (PMT)	Projet de Politique d'efficacité énergétique
	Municipalité amie des aînés (MADA)	Plan de conservation et de gestion des milieux naturels	Revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Projet de Plan d'urbanisme (PU)	Projet de Politique d'événements écoresponsables
	Politique culturelle	Rapport 2011-2012 de la vérificatrice générale	Plan de conservation et de gestion des milieux naturels	Municipalité amie des aînés (MADA)	Projet de Politique de gestion de la relève
	Plan de mobilité active (PMA)	Projet de Politique de foresterie urbaine	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	Accessibilité universelle	Programme d'appréciation du rendement
	Plan d'intervention auprès des personnes handicapées (PIPH)	Plan directeur de gestion des matières résiduelles	Plan de mobilité active (PMA)	Plan d'intervention auprès des personnes handicapées (PIPH)	Projet de Plan d'action des GES
	Revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Plan d'action pour répondre à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	Projet de Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Projet de Plan du réseau cyclable	Plan de mise en place de prestations électroniques de services
	Cadre d'intervention en arts urbains et lutte aux graffitis	Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)	PMAD	Plan d'intervention en sport et saines habitudes de vie	
	Politique de reconnaissance et de soutien				
	Plan d'intervention en sport et saines habitudes de vie				

1. Ville en santé

Aujourd'hui, les enjeux sociaux, écologiques et économiques à relever pour les villes sont nombreux. Pour une ville qui souhaite être en santé, voici quelques enjeux et statistiques dont Longueuil devra tenir compte.

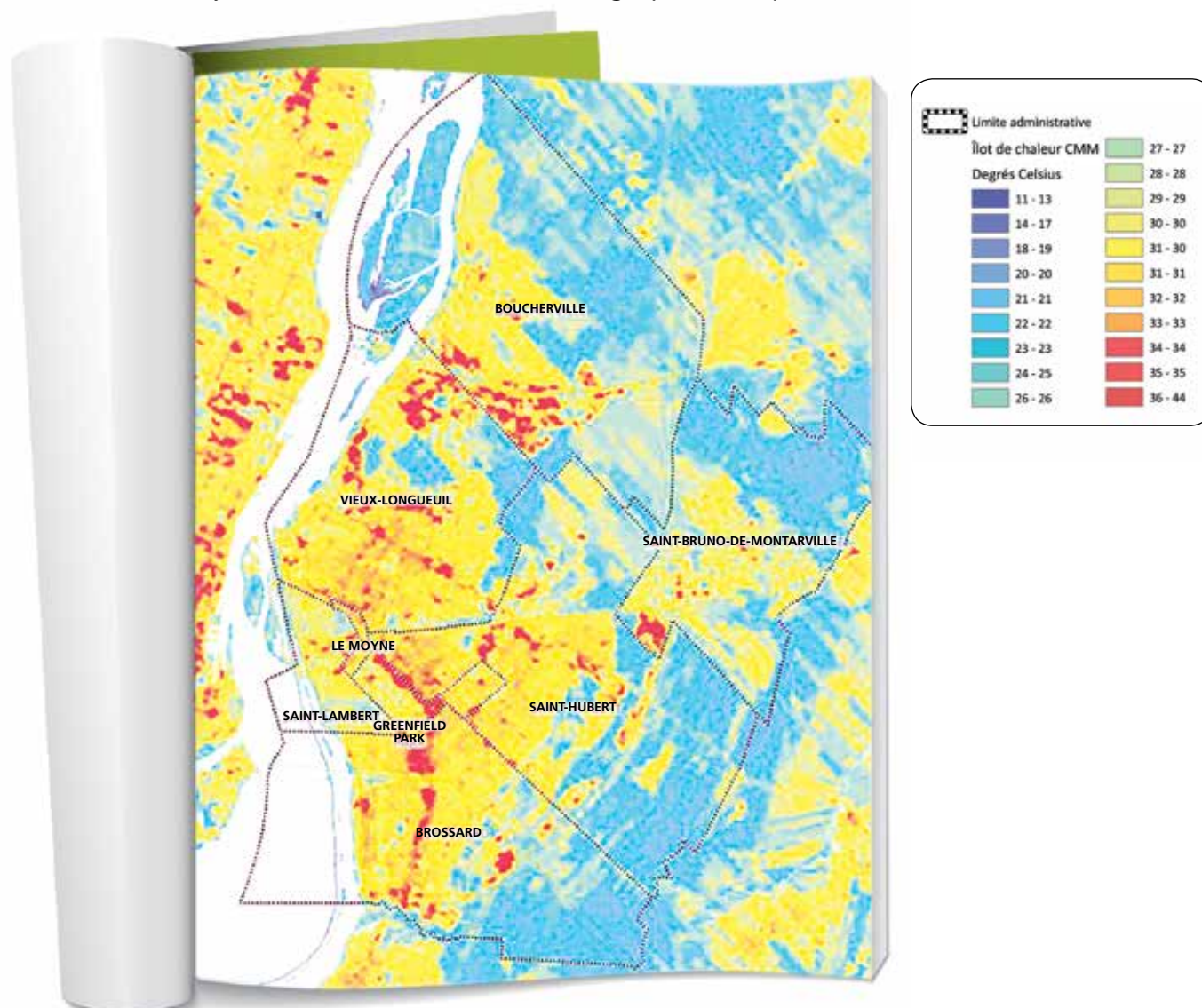


Îlots de chaleur

Source : Ville de Longueuil

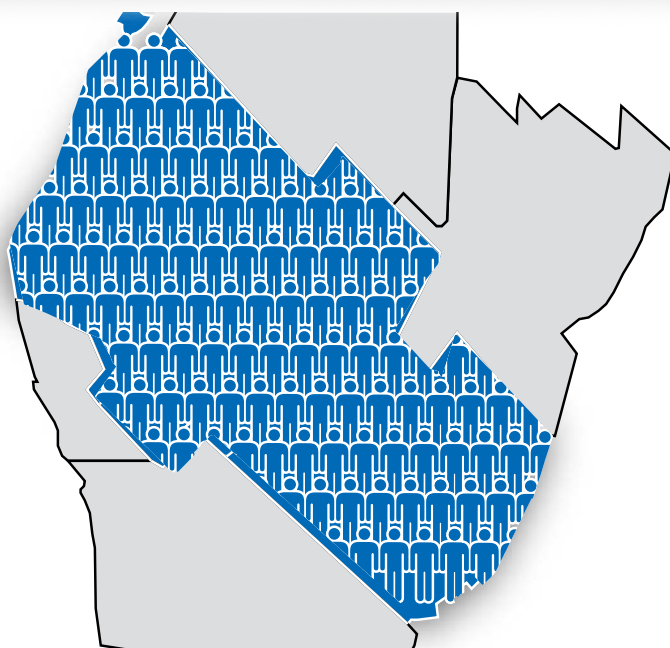
Les îlots de chaleur sont l'élévation de température localisée en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines. Les îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines (centrales énergétiques, échangeurs de chaleur, etc.) et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur, comme le goudron).

Ce phénomène peut aggraver les épisodes de canicule et affecter la biodiversité, en repoussant certaines espèces et en attirant d'autres espèces plus thermophiles. On note également de grands impacts sur la santé et la qualité de l'air des citoyens. **Plus la couleur tend vers le rouge, plus la température est élevée.**



Densité de la population de Longueuil

Source : Ville de Longueuil



236 404 habitants sur une superficie de 116 km² = densité de 2037 habitants par km²

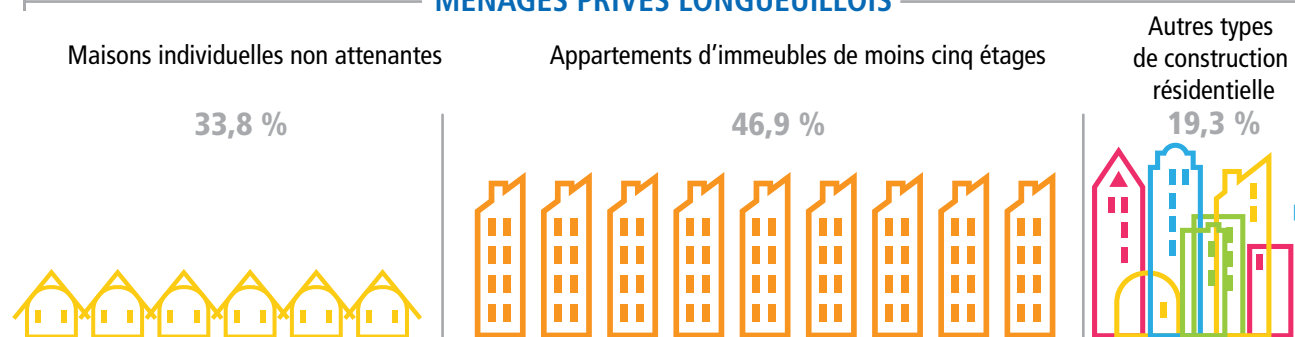
La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) comprend 82 municipalités, regroupées en cinq régions : l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la couronne Nord et la couronne Sud. En 2011, les 14 MRC et agglomérations membres regroupant ces municipalités se sont données un outil d'aménagement et de développement, soit le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le PMAD a établi des seuils minimaux de densité pour chacune de ces MRC et agglomérations, selon leurs caractéristiques du milieu. Pour l'agglomération de Longueuil, ces seuils minimums globaux varient de 30 à 35 log./ha pour les zones situées hors des points d'accès au transport collectif métropolitain et de 40 à 110 log./ha pour les zones situées à l'intérieur de ces aires d'influence. Sur le territoire de la Ville de Longueuil, ces seuils minimaux devront être repris et adaptés à l'intérieur du plan d'urbanisme.

Type de construction résidentielle

Source : Statistique Canada

En 2011, 33,8 % des ménages privés longueillois vivaient dans des maisons individuelles non attenantes et 46,9 % vivaient dans des appartements d'immeubles de moins cinq étages. Les autres personnes vivaient dans d'autres types de construction résidentielle.

MÉNAGES PRIVÉS LONGUEILLOIS



Les familles longueilloises disposent d'un important réseau d'éducation. Les commissions scolaires Marie-Victorin et Riverside School Board sont responsables de 49 écoles primaires, de 13 écoles secondaires et de 3 écoles de formation professionnelle, sur le territoire de la ville de Longueuil. Il s'y trouve aussi deux cégeps et plusieurs établissements d'enseignement privé. Trois grandes universités, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Montréal, ont établi un campus à Longueuil.

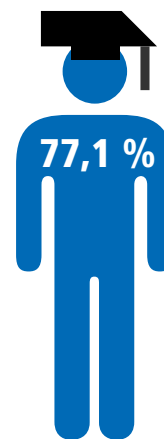
LONGUEUIL



- Un revenu moyen personnel de 31 338 \$ à Longueuil ;
- 77,1 % de la population de la Ville de Longueuil (25 ans et plus) ont un certificat, un diplôme ou un grade (Québec : 22,9 %; données de 2006).



**REVENU MOYEN
PERSONNEL**



**CERTIFICAT, DIPLÔME
OU GRADE**

Longueuil compte une foule d'événements, de fêtes et de festivals qui font d'elle une ville vivante et accueillante. Temps et passion sont investis quotidiennement pour offrir aux citoyens un milieu de vie enrichissant et divertissant.

Voici un aperçu des grands événements annuels qui se déroulent dans notre ville.

FÉVRIER

- La Fête de la lecture et du livre jeunesse

AVRIL-MAI

- Le Printemps culturel de Longueuil
- Journée verte de Longueuil
- Jour de la Terre

JUIN

- Fête nationale du Québec
- Festival Métiers & Traditions

JUILLET

- Fête du Canada
- Festival International de Percussions de Longueuil

AOÛT

- Mois de l'archéologie
- Symposium de peinture L'Art en fête
- Concert plein air de l'Orchestre symphonique de Longueuil
- Le Lac en fête
- Roulez vers la culture en Montérégie
- Festival country de Longueuil

SEPTEMBRE

- La Fête du citoyen
- Journées de la culture
- Gala de la culture

DÉCEMBRE

- Marché de Noël & des Traditions

Ville en santé

Objectif 2 35

Longueuil est une ville en santé et sécuritaire, solidaire et conviviale, créative et rayonnante, citoyenne et interconnectée, branchée et ouverte sur le monde, tout en étant fière de son patrimoine culturel, naturel et architectural.

En 2035...

- Le bien-être de sa collectivité se fait dans une approche intégrée, innovante et dynamique de développement social, communautaire et culturel.
- L'amélioration de la qualité de vie des citoyens est constamment recherchée par la construction d'environnements assurant confort, sécurité, accessibilité et milieux de vie agréables.
- La population a accès à plusieurs ressources informationnelles et éducatives tant dans le cadre de systèmes formel qu'informel (publication municipale, formation de la main-d'œuvre, institutions sociales, etc.).
- La mixité et la cohabitation sociales favorisent la création et la conservation de noyaux de type villageois où la proximité des services crée des milieux dynamiques, des lieux de convergence naturelle et des espaces de rassemblement.
- L'activité physique, les sports et les saines habitudes de vie sont promus par la Ville et sont accessibles à tous.
- La présence d'un réseau sociocommunautaire fort, impliqué et reconnu facilite par ses programmes l'accueil et l'intégration sociale, culturelle et économique des nouveaux arrivants.
- La Ville encourage les organismes de médiation citoyenne. Ces derniers permettent ainsi de favoriser la cohésion sociale, la volonté et le sens d'un vivre ensemble.
- Longueuil est un lieu d'écoute et ouvre ses portes à l'expression citoyenne. Elle offre des occasions régulières, véritables et équitables pour tous les citoyens d'influencer l'avenir de leur collectivité.
- La pratique artistique et culturelle est valorisée et la Ville bénéficie d'infrastructures diversifiées et adaptables (salles de spectacles de haute qualité, musées, bibliothèques, etc.) offrant une gamme d'activités et de services pouvant convenir aux personnes de tous âges autant dans les domaines de la culture que des loisirs.
- D'abord axée sur la desserte de ses citoyens, l'offre culturelle et de loisirs est d'une ampleur et d'une qualité si grandes qu'elle rayonne au-delà du territoire, confirmant l'image de marque de Longueuil et sa place comme pôle culturel régional.

Cibles

- Mettre en place des activités libres et gratuites pour les aînés dans la programmation régulière de la Ville, mais également dans celle des organismes du milieu d'ici 2015
- Élaborer une politique du patrimoine pour la Ville de Longueuil qui permettra de développer une vision d'ensemble en matière de patrimoine et de traiter des notions de patrimoine bâti, archéologique, immatériel, archivistique et paysager de manière intégrée d'ici 2017
- Actualiser et bonifier les inventaires des bâtiments des sites du patrimoine d'ici 2017
- Augmenter les aides au logement d'ici 2018
- Répertorier les bâtiments municipaux devant être adaptés d'ici 2015

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
1 Encadrer l'action de la Ville en matière de développement social et communautaire en utilisant une approche locale, globale et transversale	Mettre en place une politique-cadre structurante pour l'ensemble des plans et politiques relatifs au développement de la culture, des loisirs et de la vie communautaire	Court terme
	Favoriser les initiatives de développement local et les arrimer avec les plans et politiques concernés	Court terme
2 Innover dans l'implication des citoyens dans l'amélioration de la qualité de vie à Longueuil	Rendre accessibles, attirantes et régulières les occasions où les citoyens pourront prendre la parole et participer à l'avenir de la collectivité	En continu
	Multiplier et diversifier les plateformes pour solliciter l'avis des citoyens	Court terme
3 Promouvoir de saines habitudes de vie	Adhérer aux campagnes locales et nationales de sensibilisation et de promotion de saines habitudes de vie	En continu
	Favoriser et promouvoir la pratique du sport, l'activité physique et la mobilité active	En continu
	Travailler à la création d'environnements favorables pour la pratique de saines habitudes de vie	En continu
4 Assurer l'accessibilité des citoyens à des logements de qualité, abordables, adaptables et écoénergétiques	Se donner les outils afin d'appliquer rigoureusement le code du logement et plus particulièrement les dispositions touchant la salubrité	Moyen terme
	Prévoir et mettre en place des mesures d'hébergement d'urgence	Moyen terme
	Augmenter l'offre de logement social, abordable et accessible à tous	Long terme
	Augmenter les aides au logement	Long terme
	Faire connaître les initiatives et programmes municipaux en la matière	Moyen terme
	Favoriser et encourager les projets d'habitations écoénergétiques, de coopératives et d'habitats participatifs	Moyen terme

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
5 Assurer la sécurité des biens et des personnes	Assurer une constante collaboration entre les services de sécurité municipaux, les directions concernées et les organismes locaux	En continu
	Encourager les initiatives et projets de médiation citoyenne	Moyen terme
	S'adapter rapidement aux impacts des changements climatiques pour assurer la sécurité de la population	En continu
	Avoir une offre de services diversifiés et accessibles à tous	En continu
6 Stimuler et soutenir la vie sociale et communautaire pour favoriser l'inclusion sociale	Favoriser la médiation culturelle comme moyen d'intégration sociale	En continu
	Améliorer l'action et le soutien auprès des communautés culturelles et des organismes communautaires	En continu
	Attirer de futurs citoyens et assurer la mixité dans les milieux de vie	En continu
	Utiliser les outils de communication existants, compléter l'offre et s'associer aux organismes en place pour mieux informer les citoyens	En continu
	Reconnaître la lecture et l'alphabétisation à titre de valeurs fondamentales essentielles au développement de l'individu, de sa famille et de sa communauté	En continu
	Travailler à la promotion de l'éducation et de la formation pour réduire les impacts de la pauvreté	En continu
7 Améliorer et promouvoir l'offre de services et les programmes de la Ville en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire	Travailler à l'accessibilité universelle des outils et documents d'informations municipaux	En continu
	Améliorer de façon durable les infrastructures et équipements de culture, sport et de loisirs	Moyen terme
	Intégrer à nos planifications les orientations de l'Agenda 21 de la culture	Court terme
	Assurer la continuité du développement du réseau des bibliothèques publiques	Court terme
8 Assurer la concertation et l'allocation des ressources pour permettre une vitalité artistique et culturelle d'exception	Stimuler et bonifier la tenue d'activités d'animation et de sensibilisation à la lecture, à l'écriture et aux livres pour tous	Court terme
	Impliquer les milieux d'affaires dans la vie artistique et culturelle	Long terme
9 Implanter au sein des milieux de vie des infrastructures, des installations et des activités diversifiées pour répondre aux besoins de la vie de quartier	Concerter les partenaires pour la bonification et la mise à jour de la politique culturelle	Moyen terme
	Encourager l'art urbain et les infrastructures vertes dans l'aménagement des quartiers et espaces publics	Moyen terme
10 Conserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel, bâti et historique tant matériel qu'immatériel	Valoriser les talents locaux et soutenir les artistes longueuillois	En continu
	Se doter et mettre en œuvre la politique sur le patrimoine et les biens culturels	Court terme
	Préserver et mettre en valeur le patrimoine à Longueuil	En continu
	Sensibiliser la collectivité aux arts, à la culture et au patrimoine longueuillois	En continu
	Préserver et mettre en valeur les archives municipales	Court terme

2. Ville verte et bleue

Aujourd'hui, les enjeux sociaux, écologiques et économiques à relever pour les villes sont nombreux. Pour une ville qui souhaite être verte et bleue, voici quelques enjeux et statistiques dont Longueuil doit tenir compte.

Espaces verts : superficies des parcs et milieux naturels

Source : Ville de Longueuil

VILLE DE LONGUEUIL

11,08 km²

Pourcentage du territoire

9,6 %

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

43,33 km²

Pourcentage du territoire

15,3 %

Taux de fréquentation des parcs-nature

- Parc de la Cité: jusqu'à 650 personnes par jour (fins de semaine, période estivale 2011);
- Parc Michel-Chartrand : jusqu'à 1 600 personnes par jour (fins de semaine, périodes hivernale et estivale 2010-2011).

Comparaison avec d'autres villes québécoises

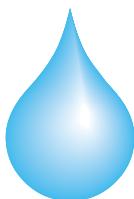
Source : Ville de Longueuil

SECTEURS

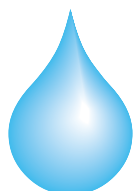
	Superficies parcs km ²	Superficie territoire km ²	% du territoire
Ville de Longueuil	11,08	116	9,6 %
Ville de Brossard	10,24	45	22,8 %
Agglomération de Longueuil	43,33	284	15,3 %
Ville de Laval	18,62	245	7,6 %
Ville de Québec	14,05	454,28	3,1 %
Ville de Sherbrooke	8,18	365,13	2,2 %

Quantité d'eau distribuée (litre / par personne / par jour)

Source : Ville de Longueuil



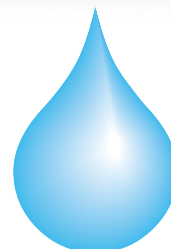
Longueuil
607 litres



Boucherville
565 litres



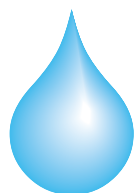
Brossard
371 litres



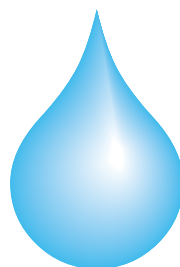
Saint-Lambert
747 litres



Saint-Bruno-
de-Montarville
530 litres



Moyenne de
l'agglomération de Longueuil
564 litres



Moyenne
québécoise
795 litres



Moyenne des
grandes villes canadiennes
534 litres



(litre / par personne / par jour)

Volume d'eau distribuée : En 2011: Ville de Longueuil : 52 552 443 m³/année
Agglomération de Longueuil : 82 763 766 m³/année

La source d'approvisionnement en eau de l'agglomération et de la Ville de Longueuil est le fleuve Saint-Laurent.

À Longueuil, la quantité d'eau distribuée par personne est de 607 L/pers/jour. Celle-ci se situe sous la moyenne québécoise (795 L/pers*d). Elle est cependant 13 % plus élevée que la moyenne des grandes villes canadiennes (534 L/pers*d) et légèrement supérieure à la moyenne pour l'agglomération (564 L/pers*d). Il faut bien comprendre que cette quantité n'est pas uniquement que la consommation individuelle puisqu'elle inclut les consommations des industries, commerces et institutions ainsi que les pertes dues aux fuites sur le réseau et dans les systèmes de plomberie privés.

Les coûts (traitement, distribution, collecte, maintien des infrastructures...)

En incluant les coûts de production, de distribution, d'entretien et de remplacement du réseau et des équipements, le coût de l'eau est estimé à environ 1 \$/m³ (eau potable et eaux usées, car chaque m³ d'eau potable non distribuée représente pratiquement autant d'eaux usées non traitées puisque seulement 1 % de l'eau produite est consommée).

On estime que la mauvaise utilisation de l'eau (ex : non-respect des périodes d'arrosage, climatisation / refroidissement à l'eau potable) et les pertes associées aux fuites sur le réseau municipal ou dans les résidences (chasse d'eau défectueuse, robinet qui fuit) peuvent représenter jusqu'à 35 % de l'eau distribuée.

Matières résiduelles : recyclage (tonnes)

Source : Ville de Longueuil

Longueuil - taux de diversion : $(23\,020 \text{ tonnes} / 23\,020 + 76\,292) * 100 = 23\%$

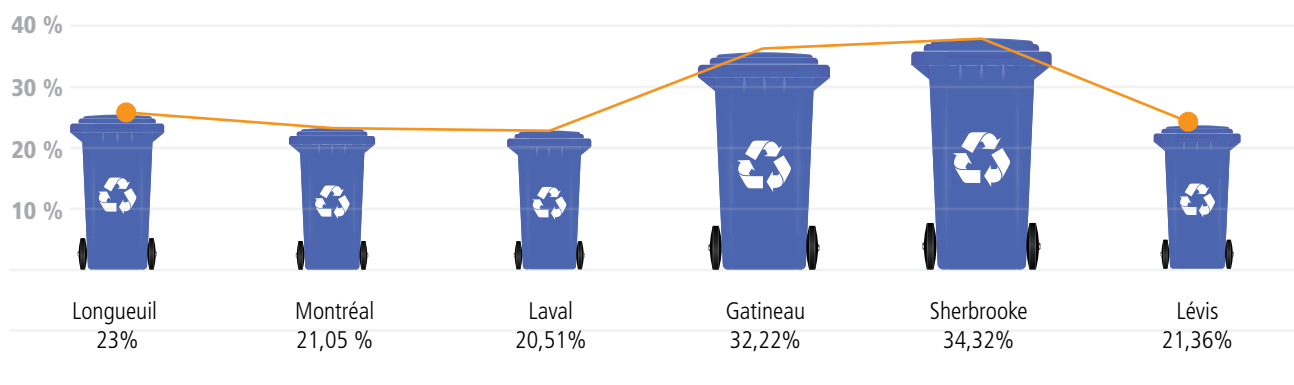


Taux annuel de diversion

Pourcentage des matières recyclables (collecte sélective) par rapport au total des déchets domestiques et assimilés et de la collecte sélective

Nombre de tonnes métriques de matières recyclables (collecte sélective) recueillies x 100

Nombre de tonnes métriques de déchets domestiques et assimilés et de matières recyclables (collecte sélective) recueillis



- Matières recyclables : 98 kg/personne/année
- Année de référence : tonnage de 2011
- Tonnage recyclage résidentiel : 23 020 tonnes
- Population : 235 310 (population au 1^{er} janvier 2011 - Institut de la statistique)



Ville verte et bleue

Objectif 2©35

Longueuil est une ville verte et bleue, car elle préserve les écosystèmes d'intérêt de son territoire et les rend accessibles et attrayants à sa population. La qualité de l'air, de l'eau et des sols répond aux meilleures normes en place. La gestion des matières résiduelles respecte la hiérarchie des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) et ne génère aucun déchet. La Ville a réduit son empreinte écologique et a préparé sa communauté aux changements climatiques, tout en travaillant constamment à la réduction de leurs impacts et de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2035...

- © La Ville de Longueuil se démarque toujours au niveau de la protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel qui englobe des milieux humides, boisés et aquatiques d'intérêt.
- © Les citoyens profitent d'espaces présentant une biodiversité unique et spécifique à Longueuil. L'aménagement est respectueux de la capacité de support de ces écosystèmes.
- © Le fleuve est reconnu comme un milieu de vie et attire tant les citoyens que les visiteurs.
- © De nombreux espaces bleus et verts de la ville sont accessibles et permettent la détente et les loisirs. Le mobilier urbain, les installations, les parcs et le fleuve sont mis en valeur et accessibles à tous.
- © La trame urbaine est agrémentée de parcs, d'espaces verts, de milieux naturels et de boisés, réduisant d'autant l'empreinte environnementale de la ville. Les services écologiques de cette ceinture verte et bleue sont nombreux et permettent à Longueuil de mieux s'adapter aux changements climatiques.
- © Longueuil est un chef de file en gestion des eaux potables et usées. La ressource d'eau est traitée et reconnue comme une richesse commune précieuse. La quantité d'eau distribuée par personne est réduite et se compare aux meilleures municipalités du Canada. Les infrastructures de gestion de l'eau potable et des eaux usées sont entretenues de façon à assurer leur pérennité et leur fiabilité. La Ville a réduit la fréquence de ses débordements d'égout au fleuve et a atteint les objectifs gouvernementaux.
- © La gestion des matières résiduelles se fait selon l'approche des 3RV. Les citoyens et les ICI (Industries, commerces et institutions) participent activement, ce qui permet de détourner les déchets de l'enfouissement et d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2035.
- © Grâce à une réduction des émissions de GES (transports, gestion des matières résiduelles, protection du patrimoine naturel, aménagement responsable du territoire, implantation de mesures de contrôle adéquates), les qualités de l'air et de vie sur le territoire sont grandement améliorées.
- © Par une gestion intégrée de l'aménagement de la ville, Longueuil vise à assurer la protection des terrains et des eaux souterraines de son territoire.

Cibles

- Protéger 17% du territoire de Longueuil d'ici 2035
- Réduire de 20 % l'eau distribuée par personne d'ici 2017
- Effectuer une revue des quelques 2300 sites appartenant à la Ville et les classer de façon préliminaire selon trois catégories de risque de contamination, soit élevé, moyen et faible, d'ici 2015
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels et recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2017

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT		
1 Améliorer la qualité de l'air	Appliquer le plan d'action issu de l'inventaire des GES	Long terme
	Arrimer les démarches de réduction de GES tant au niveau des plans de transport, d'efficacité énergétique que de gestion des matières résiduelles	Court terme
	Participer aux tables régionales	En continu
	Travailler constamment à la sensibilisation et la réduction de l'empreinte écologique de la communauté	En continu
	Participer aux campagnes locales et nationales d'amélioration de la qualité de l'environnement	En continu
2 Améliorer la qualité des eaux de surface	Intégrer des infrastructures vertes aux aménagements pour la gestion écologique des eaux de surface	Court terme
	Viser à assurer la gestion optimale des cours d'eau incluant l'entretien, l'aménagement et le suivi de la qualité de l'eau	Moyen terme
3 Assurer la protection des terrains et des eaux souterraines	Poursuivre le travail de gestion des terrains contaminés en respect des lois, règlements et politiques de conformité environnementale et appliquer les meilleures pratiques pour la gestion des sols contaminés	Long terme
	Intégrer systématiquement la caractérisation des sols dans la réalisation de travaux municipaux	En continu
	Développer avec les partenaires privés et gouvernementaux des mécanismes de collaboration pour la gestion des terrains contaminés	Moyen terme
MILIEUX NATURELS ET PARCS		
1 Développer une vision commune pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et des parcs	Se doter et mettre en œuvre le Plan directeur des parcs, espaces verts et parcs-nature	Court terme
	Accroître la collaboration avec les partenaires pour la mise en œuvre du plan	Court terme
2 Bonifier le réseau d'espaces protégés et l'inscrire dans le projet de trame verte et bleue	Poursuivre la reconnaissance des parcs-nature de Longueuil	En continu
	Mettre en valeur le boisé Du Tremblay et autres boisés d'intérêt	Court terme
	Entamer une démarche pour doter les milieux naturels d'intérêt d'un statut de protection reconnu	Long terme

Ville verte et bleue

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
3 Faciliter l'accessibilité au réseau de parcs, d'espaces naturels, aux cours d'eau et au fleuve	Se doter et mettre en œuvre un plan directeur du réseau cyclable	Court terme
	Se doter et mettre en œuvre un plan d'ensemble pour les espaces publics riverains	Moyen terme
	Développer une offre de services, de sensibilisation et de loisirs sur le fleuve	Long terme
4 Augmenter la végétalisation des espaces urbanisés	Se doter et mettre en œuvre la politique de foresterie urbaine	Court terme
	Connaître et réduire les îlots de chaleur (ICU) par une planification intégrée de l'aménagement du territoire	En continu
	Bonifier le couvert végétal et la biodiversité du domaine public en priorisant les espèces indigènes	En continu
	Encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et des organisations	Long terme
	Encourager les initiatives de végétalisation des entreprises	Long terme
5 Sensibiliser les citoyens au rôle et à la richesse du patrimoine naturel	Travailler à la polyvalence et à la durabilité des équipements	Court terme
	Arrimer les programmes d'activités et de sensibilisation entre le réseau de parcs et espaces verts et riverains	Moyen terme
	Établir des partenariats avec les organismes du milieu afin d'enrichir le savoir écologique commun	Moyen terme
EAU		
1 Intégrer les meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées	Gérer de façon optimale les ententes de délégation d'entretien des équipements de l'agglomération	Moyen terme
	Compléter les travaux de mise aux normes des usines de production d'eau potable	Long terme
	Adopter, en collaboration avec les villes de l'agglomération, un plan d'action visant l'atteinte des nouvelles normes de qualité des effluents municipaux	Moyen terme
	Participer aux initiatives et aux tables de concertation de gestion intégrée de l'eau	En continu
2 Réduire de 20 % l'eau distribuée par personne	Travailler à la source : sensibilisation à la réduction de la consommation	Court terme
	Poursuivre la recherche de fuites et l'entretien/remplacement des réseaux	En continu
	Appliquer une tarification de l'eau	En continu
3 Assurer la pérennité, la performance et la fiabilité des infrastructures d'eau potable et usée	Développer des stratégies d'intervention qui maximisent les investissements et la durée de vie des infrastructures	Long terme
	Déterminer les niveaux de service à offrir aux citoyens et mettre en place un mode de financement permanent	long terme
	Assurer l'entretien et la consolidation nécessaires pour permettre le bon fonctionnement en tout temps du réseau d'eau potable	Long terme
	Mettre en place des moyens de communication efficaces pour pallier aux situations d'urgence	Court terme
4 S'adapter aux impacts des changements climatiques	Intégrer à la planification du territoire la gestion quantitative des eaux pluviales dans tout redéveloppement, nouveau projet et renouvellement des infrastructures	Court terme
	Favoriser le drainage naturel, les aménagements paysagers, les infrastructures vertes, les équipements à faible consommation d'eau et le recyclage de l'eau pour assurer une utilisation efficiente de la ressource et réduire ainsi les surfaces imperméables	Court terme
	Uniformiser le niveau de service sur le territoire des réseaux d'égouts	Long terme
	Revoir et uniformiser la réglementation sur la rétention à la source	Moyen terme
5 Réduire la pollution du fleuve et autres cours d'eau (ex. : eaux de ruissellement, effluents)	Adopter et mettre en œuvre un plan de réduction des débordements d'égout	Long terme
	Sensibiliser et renforcer la surveillance des industries rejetant des effluents pollués	Long terme
	Travailler à la source pour réduire les apports illicites d'eau au réseau d'égouts et aux cours d'eau	En continu

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS		ACTIONS	ÉCHÉANCIER
MATIÈRES RÉSIDUELLES			
1 Gérer les matières résiduelles de la ville selon l'approche des 3RV		Travailler avec les partenaires à une offre de services adéquate	En continu
		Renforcer la présence d'entreprises d'économie sociale et locale dans la gestion des matières résiduelles	Court terme
		Travailler à l'implantation et la promotion de la collecte des matières organiques	Moyen terme
		Élaboration de guide et d'outils de communications pour encadrer les ICI et les déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	En continu
2 Supporter les ICI et CRD dans la gestion des matières résiduelles		Travailler à la récupération et la valorisation des CRD municipaux dans les lieux appropriés	Long terme
		Élaborer un catalogue des CRD disponibles pour leur éventuelle revalorisation	Long terme
		Intégrer dans les appels d'offres ou tout autre document municipal des exigences de disposition des déchets dans les projets de construction et de démolition	Moyen terme
3 Encourager la participation des citoyens		Offrir des incitatifs pour encourager leur participation	Court terme
		Élaboration de guides et d'outils de communication pour informer et soutenir les citoyens dans la gestion des matières résiduelles et organiques	Court terme
4 Tendre vers l'implantation de zones zéro-déchets		Planifier l'installation et la collecte adéquates des contenants de récupération dans les espaces publics	Court terme
		Veiller à l'aménagement du territoire dans le but d'encourager et de faciliter l'adhésion des citoyens	Moyen terme
		Travailler en collaboration avec les organisations pour l'implantation de zones zéro-déchet	En continu
		Explorer les nouvelles technologies pour atteindre nos objectifs	En continu

3. Ville prospère et aménagée durablement

Aujourd'hui, les enjeux sociaux, écologiques et économiques à relever pour les villes sont nombreux. Pour une ville qui souhaite être prospère et aménagée durablement, voici quelques enjeux et statistiques dont Longueuil devra tenir compte.

Agriculture Source : Ville de Longueuil

LONGUEUIL : la zone agricole couvre à elle seule 2 710 hectares, soit 23 % du territoire longueuillois.

Près du tiers du territoire de l'agglomération de Longueuil se trouve en zone agricole. Toutefois, seulement **46 % de cette zone agricole est en culture**. Les 51 exploitations agricoles présentes sur le territoire en 2010 généraient plus de 11,4 M \$ de revenus, provenant à 99 % des productions végétales. Pour la même année, les céréales et protéagineux occupaient 85 % des superficies en productions végétales, alors que les légumes en occupaient 8 %. Les exploitations ayant comme activité principale la culture des céréales représentaient 45 % de l'ensemble des exploitations agricoles. Le territoire compte très peu d'élevages, les exploitations déclarant des revenus pour les chevaux représentant la majorité de ceux-ci.

ZONE AGRICOLE DE LONGUEUIL



Le redéveloppement et le développement à Longueuil

Source : Ville de Longueuil

La Ville de Longueuil a de nombreux projets de redéveloppement et de développement déjà réalisés ou en voie de l'être. Pour plusieurs de ces pôles et projets, la métamorphose s'échelonnera sur plusieurs années et améliorera grandement la qualité de vie des citoyens.

Longueuil détient un fort potentiel de redéveloppement (65 hectares à des fins résidentielles, 32 hectares en affectation commerciale et 234 hectares mixtes), soit un total de 331 hectares. 1075 hectares de territoire (605 hectares à des fins résidentielles, 53 hectares à des fins commerciales et 417 hectares en affectation industrielle) peuvent être développés.

Depuis 2002, la Ville a accueilli 970 nouveaux logements annuellement. Prévisions pour les prochaines années : plus de 1000 nouveaux logements pourraient être construits dans des secteurs de redéveloppement et de développement d'ici 2055.

Quant au développement en zone industrielle, il a été en moyenne de 29 hectares par année, alors que le secteur commercial a fait l'objet de consolidation dans les artères déjà existantes.

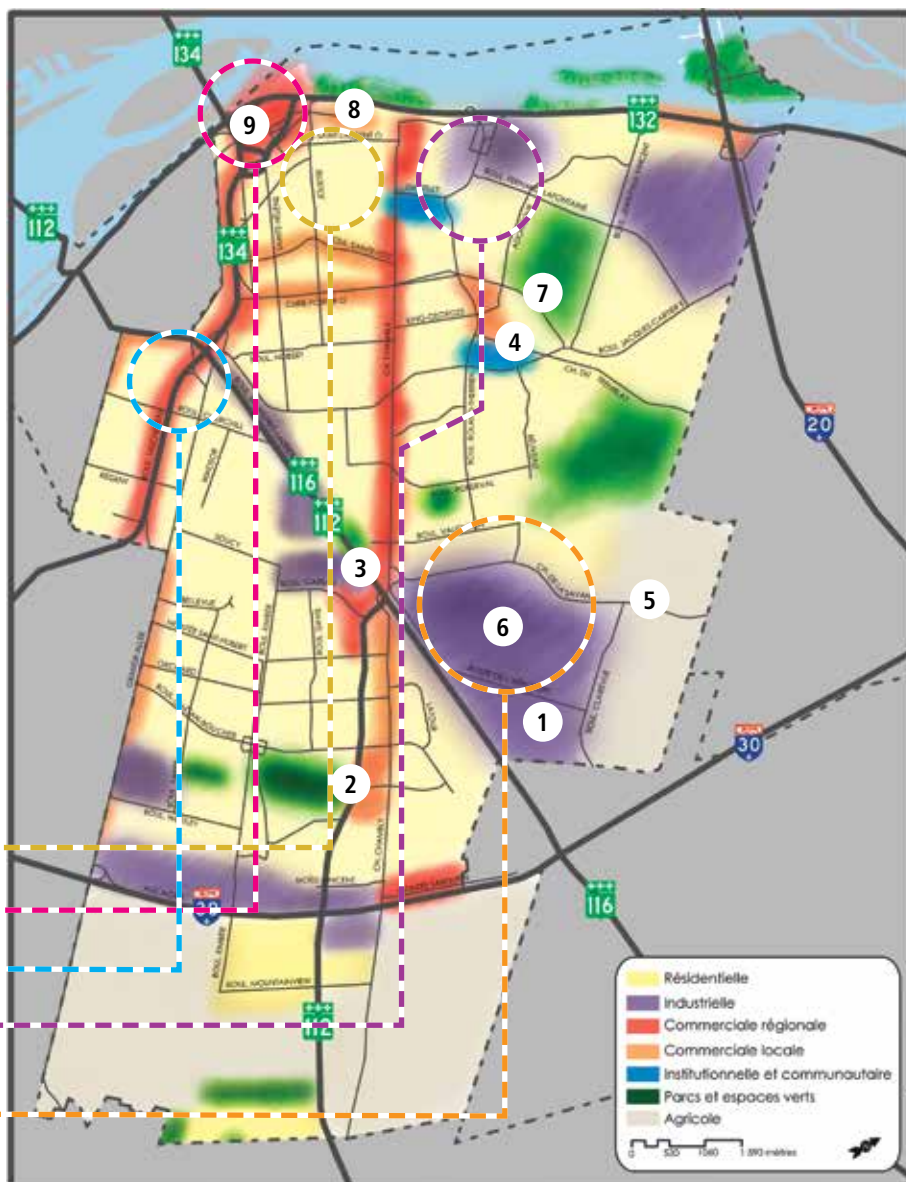
Pôles de redéveloppement

Voici quelques exemples de projets résidentiels, commerciaux et d'infrastructures publiques réalisés, en cours de réalisation ou à venir sur le territoire de Longueuil.

- 1 Agence aérospatiale
- 2 Bibliothèque Raymond-Lévesque
- 3 Gare de l'AMT Longueuil – Saint-Hubert
- 4 Projet résidentiel – Jazz
- 5 Zone agricole
- 6 Aéroport Longueuil – Saint-Hubert
- 7 Résidence multifamiliales boulevard Curé-Poirier
- 8 HLM – Projet Bord-de-l'eau
- 9 Projet résidentiel-mixte Place Charles-LeMoine

Pôles de développement

- PÔLE 1** ← Place Charles-Le Moine
- PÔLE 2** ← Pointe de la Voie maritime
- PÔLE 3** ← Cité Santé-universitaire
- PÔLE 4** ← Redéveloppement Roland-Therrien
- PÔLE 5** ← Central (zone aéroportuaire)



Secteur d'emploi et répartition de l'économie

Source : Statistique Canada, recensement 2011

Les plus grandes entreprises génératrices d'emplois se trouvent du côté des industries manufacturières.

Le secteur tertiaire domine la structure économique.

Pôle universitaire dynamique : plus grand cégep de la province comptant plus de 6 300 étudiants.

Parc industriel et zone industrielle pour Longueuil (2011, recensement de DEL) :
1 034 entreprises
29 400 emplois (excluant les commerces et institutions)

Activité industrielle : plus de 16 000 emplois principalement dans les secteurs du transport, de l'aéronautique, de l'aérospatiale et des produits électriques et électroniques.

Valeur du parc immobilier de Longueuil : 25 G\$

Secteurs des commerces et services :
15 700 emplois dans plus de 1 100 établissements.

En 2012, la valeur totale des permis de construction a atteint le demi-milliard de dollars, précisément 444 M\$.

De 2009 à 2012 : Longueuil a accueilli 1,2 milliard de dollars d'investissement sur son territoire.

4 800 emplois au sein de l'administration publique génèrent la majeure partie des emplois de la Rive-Sud en santé.

Ville prospère et aménagée durablement

Objectif 2 35

Longueuil est une ville prospère, compétitive et créative tant dans son économie que dans l'aménagement de son territoire. Elle tisse une toile entre son territoire, la collectivité et les partenaires économiques afin d'y développer des milieux de vie mixtes, inclusifs, compacts, denses et verts. Sa zone agricole périurbaine est valorisée, dynamique et novatrice.

En 2035...

- 🎯 La Ville de Longueuil a su dessiner l'aménagement de son territoire selon des choix responsables et durables qui considèrent l'évolution des besoins de ses citoyens et des prévisions démographiques. Les milieux de vie sont interconnectés, mixtes, compacts et denses grâce à l'adéquation entre la planification du développement urbain et du transport.
- 🎯 Le visage de la ville est celui d'une collectivité urbaine qui s'est redéveloppée de façon efficace et conviviale au sein de communautés déjà existantes, tout en protégeant son patrimoine architectural, naturel, végétal et agricole.
- 🎯 La Ville a su réduire son empreinte écologique par un aménagement responsable et adapté aux impacts du changement climatique.
- 🎯 Les lieux et bâtiments publics sont de plus en plus accessibles pour tous.
- 🎯 La Ville valorise la qualité des aménagements, du design et de l'architecture.
- 🎯 Les quartiers offrent une diversité en matière d'habitations pour permettre l'accès au logement à tous, en fonction des revenus et de la mixité générationnelle.
- 🎯 Le territoire longueuillois inclut un réseau de corridors continus d'espaces verts et bleus. Les nouveaux aménagements urbains sont conçus de façon à réduire les îlots de chaleur et les surfaces imperméables, et à assurer une gestion écologique des eaux de pluie. L'orientation des trames de rues, l'implantation des bâtiments, la réhabilitation des infrastructures et le verdissement sont mis à contribution pour améliorer l'efficacité énergétique.
- 🎯 La compétitivité de son économie offre un environnement favorable au développement d'activités productrices, efficaces et attrayantes pour les personnes, les entreprises et les investissements, tout en permettant une progression constante du niveau de vie des résidents.
- 🎯 En concertation avec les acteurs du milieu, Longueuil est devenu un chef de file en économie verte sur la Rive-Sud et dans la grande région métropolitaine. Les entreprises profitent de ce bassin de créativité et d'innovation et offrent une vaste gamme d'emplois.
- 🎯 Les entreprises d'économie sociale bonifient l'activité économique de la ville.
- 🎯 La Ville sensibilise les citoyens aux pratiques écoresponsables en agriculture. L'agriculture urbaine et citoyenne est encouragée.
- 🎯 La zone agricole est dynamique et accessible, en raison de sa proximité avec la communauté longueuilloise. Elle agit comme pôle de recherche et d'innovation et prône des pratiques et techniques écoresponsables.

Ville prospère et aménagée durablement

Cibles

- Augmenter d'environ 6% les surfaces cultivées d'ici 2018
- Développer les pôles et les axes structurants multifonctionnels avec des projets de mixité de manière à répondre aux objectifs de densification et d'augmentation d'emploi
- Positionner la Ville de Longueuil comme centre d'expertise en infrastructures vertes d'ici 2035
- Planifier l'aménagement du territoire afin d'augmenter le couvert forestier

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
1 Prioriser le redéveloppement et la revitalisation des quartiers anciens et aménager les nouveaux milieux de vie de manière compacte où les services de proximité et la mixité des usages structurent le milieu de façon harmonieuse et durable	Planifier un développement urbain répondant aux meilleures pratiques en aménagement, ce qui favorise le respect de l'environnement, la qualité de vie, l'intégration, le lien social et l'efficacité économique	En continu
	Assurer, lors de la planification des projets de revitalisation, de redéveloppement et de développement, l'implantation ou le prolongement de la trame verte et bleue	En continu
	Poursuivre le travail de réduction d'îlots de chaleur	En continu
	Fixer des ratios minimaux de densité tout en respectant les capacités de réception du milieu et les caractéristiques socioculturelles	Moyen terme
	Favoriser toutes les mixités sociales dans l'aménagement du territoire	En continu
	Arrimer les planifications d'aménagement et de transport afin de redévelopper ou développer de façon viable les milieux de vie	En continu
	Développer des axes structurants bâtis autour du transport collectif et proposer une composition urbaine qui réduise les besoins de déplacement	Moyen terme
2 Créer des pôles d'activités structurants, multifonctionnels, adaptables et accessibles où l'emploi et les services sont dominants	Intégrer la multiplicité des usages dans la planification et la réalisation des espaces, des bâtiments et des équipements afin de maintenir la vitalité et la viabilité des pôles	Court terme
	Développer les pôles d'activités autour des points d'accès au transport collectif	Moyen terme
	Redéfinir l'offre de stationnement autour des pôles afin d'inciter l'utilisation du transport collectif	Moyen terme
3 S'assurer que les orientations d'aménagement, le zonage et les codes de construction prennent en compte la collectivité et le contexte du site	Renforcer la concertation entre les citoyens, les partenaires et l'administration municipale pour établir les besoins et responsabilités de chacun	En continu
	Harmoniser les différents plans, politiques et outils réglementaires	Moyen terme
	Se doter d'un cadre du bâtiment à haute efficacité énergétique tant pour les bâtiments publics que privés	En continu
	Travailler à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics	En continu
	Promouvoir l'intégration des normes d'aménagement durable auprès des entreprises, commerces et institutions	En continu
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1 Favoriser et inciter l'établissement de filières d'activités de recherche, industrielles ou économiques durables	Miser sur la création de centres d'expertise et de recherche respectant les principes de développement durable	Long terme
	Viser l'implantation d'industries et d'entreprises œuvrant dans les technologies vertes, tout en recherchant des créneaux à haute valeur ajoutée	Long terme
	Informar les entreprises sur les ressources disponibles et les accompagner dans leur processus d'établissement sur le territoire	En continu

Ville prospère et aménagée durablement

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
2 Positionner l'aéroport dans l'échiquier métropolitain	Élaborer une vision de développement et de mise en valeur de l'aéroport sur les principes du développement durable	Moyen terme
	Créer un comité de gestion du bruit avec les partenaires	Moyen terme
3 Encourager le développement de l'économie sociale	Soutenir l'implantation d'entreprises d'économie sociale et encourager le partenariat avec elles pour dynamiser l'esprit d'entreprise local	Court terme
	Encourager l'approvisionnement local et le promouvoir auprès de la communauté, entreprises et institutions	Moyen terme
	Encourager le partenariat entre les organisations, institutions et entreprises locales	En continu

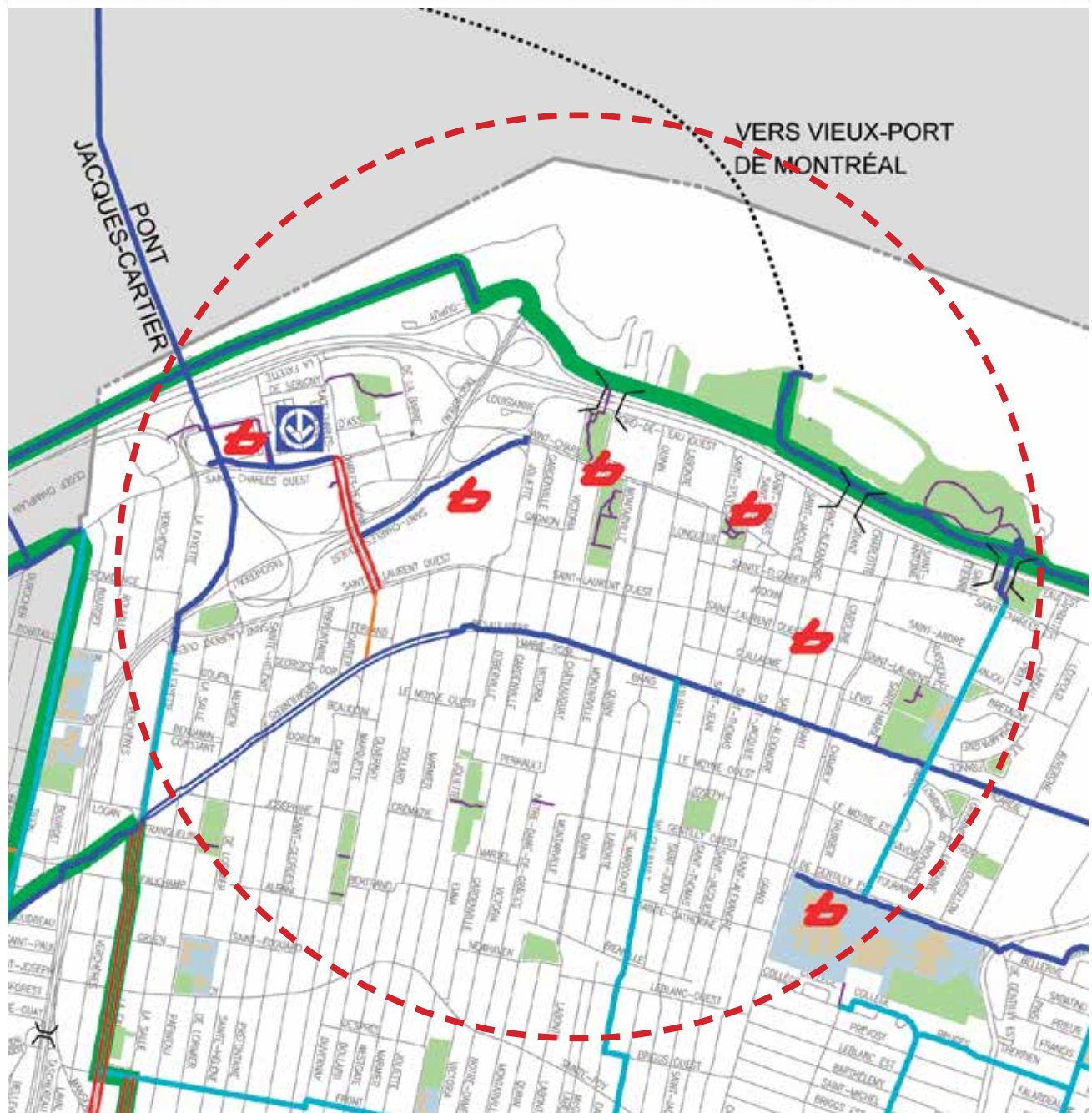
AGRICULTURE

1 Mettre en valeur le potentiel agricole de Longueuil dans le cadre d'une gestion intégrée de la zone agricole et dans le respect des milieux naturels	Participer à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole	Court terme
	Élaborer une politique agroalimentaire pour encadrer et stimuler l'implantation de projets agricoles de petite, moyenne et grande envergures	Long terme
	Réaliser le projet Éco-Territoire 21 en collaboration avec les partenaires	Moyen terme
	Créer des incitatifs fiscaux pour attirer et accueillir des projets novateurs et écoresponsables	Long terme
	Entamer la réflexion pour la mise en valeur de l'agrotourisme et du paysage agricole sur le territoire	Long terme
	Saisir les occasions de développement d'une ceinture verte multifonctionnelle pour la métropole de Montréal et travailler simultanément à la protection de la zone agricole	Moyen terme
	Établir avec les partenaires agricoles et communautaires une stratégie de communication confirmant la volonté de tous à mettre en valeur la zone agricole, tout en renforçant le lien entre les citoyens et l'agriculture	Moyen terme
2 Favoriser une agriculture destinée aux citoyens, tout en développant des produits distinctifs qui permettront le renforcement d'une agriculture longueuilloise écoresponsable	Développer un système alimentaire de proximité de manière à maintenir la qualité des écosystèmes et réduire les émissions de GES	Court terme
	Établir avec les partenaires une stratégie de communication confirmant la volonté de tous à mettre en valeur la zone agricole, tout en renforçant le lien entre les citoyens et l'agriculture	Moyen terme
	Sensibiliser la population aux saines habitudes de vie grâce à l'agriculture locale	Moyen terme
	Encadrer et promouvoir le développement de l'agriculture urbaine en tenant compte des réalités du milieu	Moyen terme
	Travailler à l'élimination des déserts alimentaires	Long terme
	Valoriser l'expertise et soutenir le rôle éducatif des agriculteurs de la zone agricole longueuilloise	Moyen Terme
	Faire de la zone agricole longueuilloise un modèle exemplaire de collaboration avec les partenaires, d'éducation, de sensibilisation, d'affaire et d'innovation	Long terme
3 Encourager les entreprises liées au domaine agricole à innover, se diversifier et à développer une signature distinctive	Élaborer, en collaboration avec le milieu agricole et les organismes, une stratégie de développement et de soutien de l'agriculture	Moyen terme
	Favoriser le maillage entre les entreprises agricoles existantes et les canaux de distribution locaux	Long terme
4 Développer une expertise dans le domaine des infrastructures vertes et créer une chaîne d'innovation de la recherche jusqu'à la production	Mettre en place un partenariat avec les parties concernées afin de travailler à l'implantation d'un centre d'expertise	Moyen terme
	Faire de Longueuil un laboratoire in vivo pour expérimenter les infrastructures vertes	Long terme

4. Ville mobile

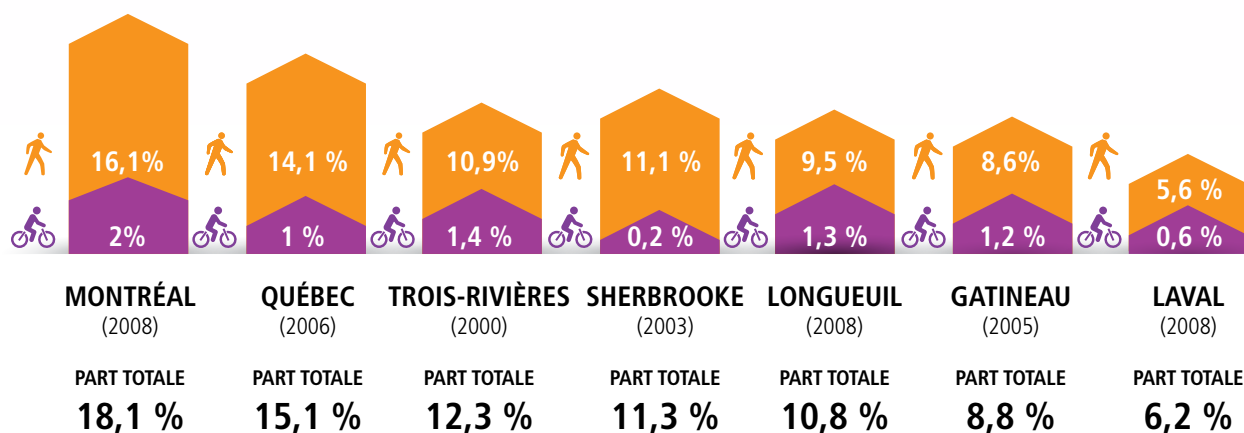
Aujourd'hui, les enjeux sociaux, écologiques et économiques à relever pour les villes sont nombreux. Pour une ville qui souhaite être mobile dans ses déplacements en transport collectif et actif, voici quelques enjeux et statistiques dont Longueuil devra tenir compte.

Carte station BIXI



Comparaison des parts modales des modes actifs

Source : Vélo Québec (2010), L'état du vélo au Québec en 2010



Comparaison des parts modales du transport collectif

Tableau sur les parts modales 24 heures suivantes (Transport collectif / modes motorisés) pour les déplacements dont les origines sont les villes suivantes :

	PART MODALE
VILLE DE MONTRÉAL ¹	33,40 %
VILLE DE LONGUEUIL ¹	14,90 %
VILLE DE LAVAL ¹	11,20 %
VILLE DE QUÉBEC ²	11,30 %
VILLE DE GATINEAU ACTUELLE ³	10,10 %
VILLE DE SHERBROOKE ⁴	6,70 %
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES ²	3,60 %

Sources :

¹ AMT(2008), Mobilité des personnes dans le région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2008

² Ministère des transports du Québec, Enquête Origine-Destination 2011

³ Ministère des transports du Québec, Enquête Origine-Destination 2005

⁴ Ministère des transports du Québec, Enquête Origine-Destination 2003

Le transport collectif comprend les modes suivants : trains, les réseaux d'autobus publics, métro.

Les modes motorisés comprennent les automobiles, les motos, le transport adapté, les taxis, tous les types de services d'autobus (régionaux, scolaires...), etc.

Ville mobile

Objectif 2🎯35

Longueuil est une ville mobile et connectée qui répond aux besoins de déplacement de sa collectivité par l'implantation de modes de transport durables et accessibles sur son territoire. La communauté y est active et en santé, car l'aménagement du territoire a priorisé les modes actifs. Cet aménagement est convivial et sécuritaire, tant pour les résidents, que pour les travailleurs et visiteurs.

En 2035...

- 🎯 Les citoyens de Longueuil profitent d'une variété sécuritaire, harmonisée et complémentaire de modes de transport. Le transport collectif permet une grande part des déplacements grâce à un réseau performant et écologique. Des alternatives de mobilité s'ajoutent à cette offre et permettent de s'adapter aux besoins diversifiés de la population.
- 🎯 La Ville tend vers l'accessibilité universelle en ce qui concerne les infrastructures, bâtiments, services, environnements, informations et équipements.
- 🎯 L'aménagement des quartiers favorise les déplacements actifs par des modes comme la marche et la bicyclette, et réduit les distances aux points d'accès du transport collectif. La continuité et la connectivité des différents réseaux confèrent aux résidents une grande accessibilité aux pôles d'emplois, de services et de divertissement.
- 🎯 Un réseau routier en bon état où la fluidité est favorisée grâce à une diminution des points de congestion facilite les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire autant pour les personnes que pour les marchandises.
- 🎯 L'aménagement d'infrastructures de transport et de mobilité conviviales, écologiques et pérennes contribue à améliorer le confort des usagers et des quartiers avoisinants, tout en réduisant les impacts du bruit de la circulation, les îlots de chaleur urbains et les eaux de ruissellement.
- 🎯 La Ville et ses partenaires ont sensibilisé les usagers à l'importance du partage de la route et aux bons comportements sécuritaires.

Cibles

- Doubler le nombre de kilomètres des voies cyclables afin d'atteindre un total de 300 km d'ici 2035
- Augmenter de 50 % la part modale de la marche et du vélo d'ici 2035
- Hausser à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport en commun en période de pointe d'ici 2021
- Planifier l'aménagement du territoire afin d'augmenter le couvert forestier

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

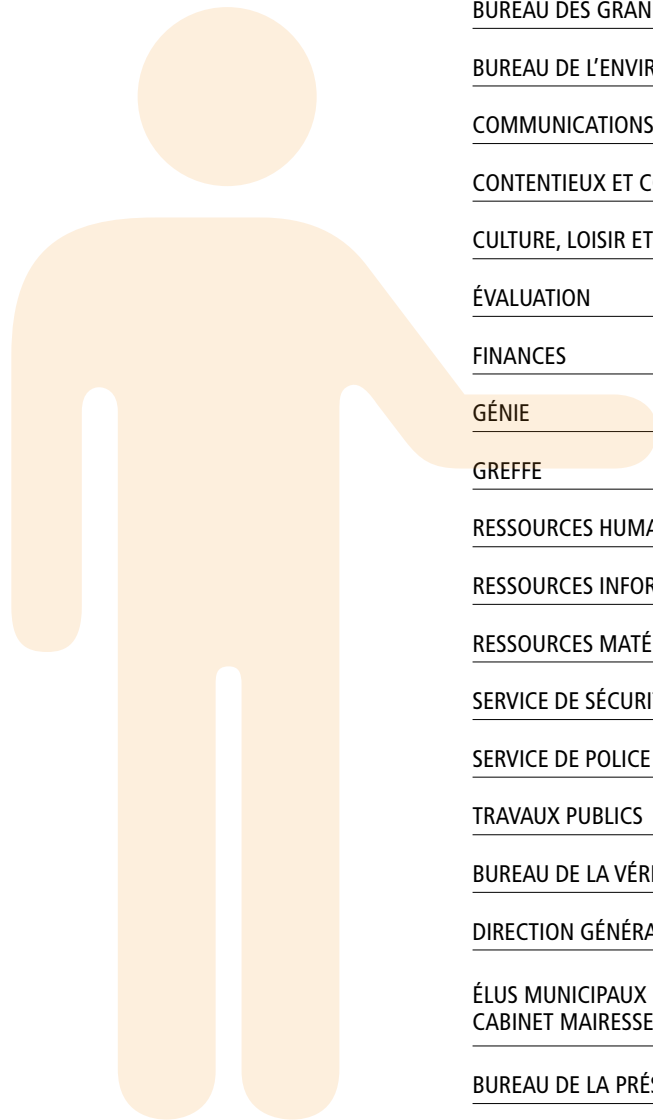
ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
1 Améliorer le service et le réseau de transport collectif	Travailler avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) à l'implantation d'un réseau de transport collectif à haut niveau de service et à une offre de services complémentaires	En continu
	Mobiliser les partenaires, militer pour le prolongement de la ligne 4 du métro et évaluer les autres opportunités de transport collectif sur le territoire	En continu
2 Améliorer l'intermodalité et favoriser les interconnexions entre les milieux de vie	Compléter les liens pédestres et cyclables en diminuant l'impact des barrières physiques	Moyen terme
	Assurer une desserte adéquate des pôles d'emplois dans la ville afin qu'encore plus de déplacements domicile-travail soient faits en transport collectif et actif	Long terme
	Augmenter l'espace dédié aux transports actifs dès la planification des projets de développement ou de redéveloppement	Long terme
3 Assurer la sécurité et l'accessibilité au réseau de transport pour tous les usagers	Revoir le partage de la chaussée afin de donner plus de place aux transports collectifs et actifs	Long terme
	Favoriser l'accessibilité universelle au transport collectif	Long terme
	Promouvoir la sécurité et la bonne conduite entre les divers usagers en se dotant d'une charte du piéton	Moyen terme
4 Réduire les émissions de GES associées aux transports	Encourager l'électrification du transport collectif	Long terme
	Encourager les alternatives à l'auto solo	En continu
	Collaborer avec les partenaires à une optimisation du transport des marchandises	Moyen terme
	Améliorer la fluidité du réseau via les infrastructures de transport, la promotion et l'offre de service en transport collectif	Long terme
	Poursuivre les efforts de sensibilisation à la marche au ralenti et participer aux campagnes locales et nationales de sensibilisation à la réduction des GES	Court terme
5 S'assurer d'un financement continu et adéquat auprès des gouvernements supérieurs	Travailler à la recherche d'un financement stable et suffisant pour le transport collectif	En continu
6 Favoriser la mobilité active auprès des citoyens, entreprises et organismes	Se doter et mettre en œuvre le Plan de mobilité active	Court terme
	Se doter et mettre en œuvre le Plan directeur du réseau cyclable	Court terme
	Faire la promotion des modes actifs par des programmes incitatifs et des événements de sensibilisation	Moyen terme
7 Valoriser les partenariats en transport durable et la concertation des partenaires	Favoriser les échanges d'information et la concertation des citoyens, partenaires et organisations afin d'arrimer les actions et de s'adapter aux besoins de la population	En continu

5. Ville exemplaire

Aujourd'hui, les enjeux sociaux, écologiques et économiques à relever pour les villes sont nombreux. Pour une ville qui souhaite être exemplaire, voici quelques enjeux et statistiques dont Longueuil devra tenir compte.

Employés de la Ville de Longueuil par direction

Source : Ville de Longueuil



AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	87
BUREAU DES GRANDS PROJETS	3
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
COMMUNICATIONS	25
CONTENTIEUX ET COUR MUNICIPALE	53
CULTURE, LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE	484
ÉVALUATION	48
FINANCES	89
GÉNIE	89
GREFFE	21
RESSOURCES HUMAINES	46
RESSOURCES INFORMATIONNELLES	54
RESSOURCES MATÉRIELLES	90
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	350
SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	991
TRAVAUX PUBLICS	288
BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE	4
DIRECTION GÉNÉRALE & DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES	10
ÉLUS MUNICIPAUX (AGGLOMÉRATION, ARRONDISSEMENTS, CABINET MAIRESSE, CABINET OPPOSITION)	53
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	12
BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN	3
TOTAL (employés au 1^{er} avril 2013)	2807



LONGUEUIL

C'est aussi...



**251
VÉHICULES**

Véhicules routiers

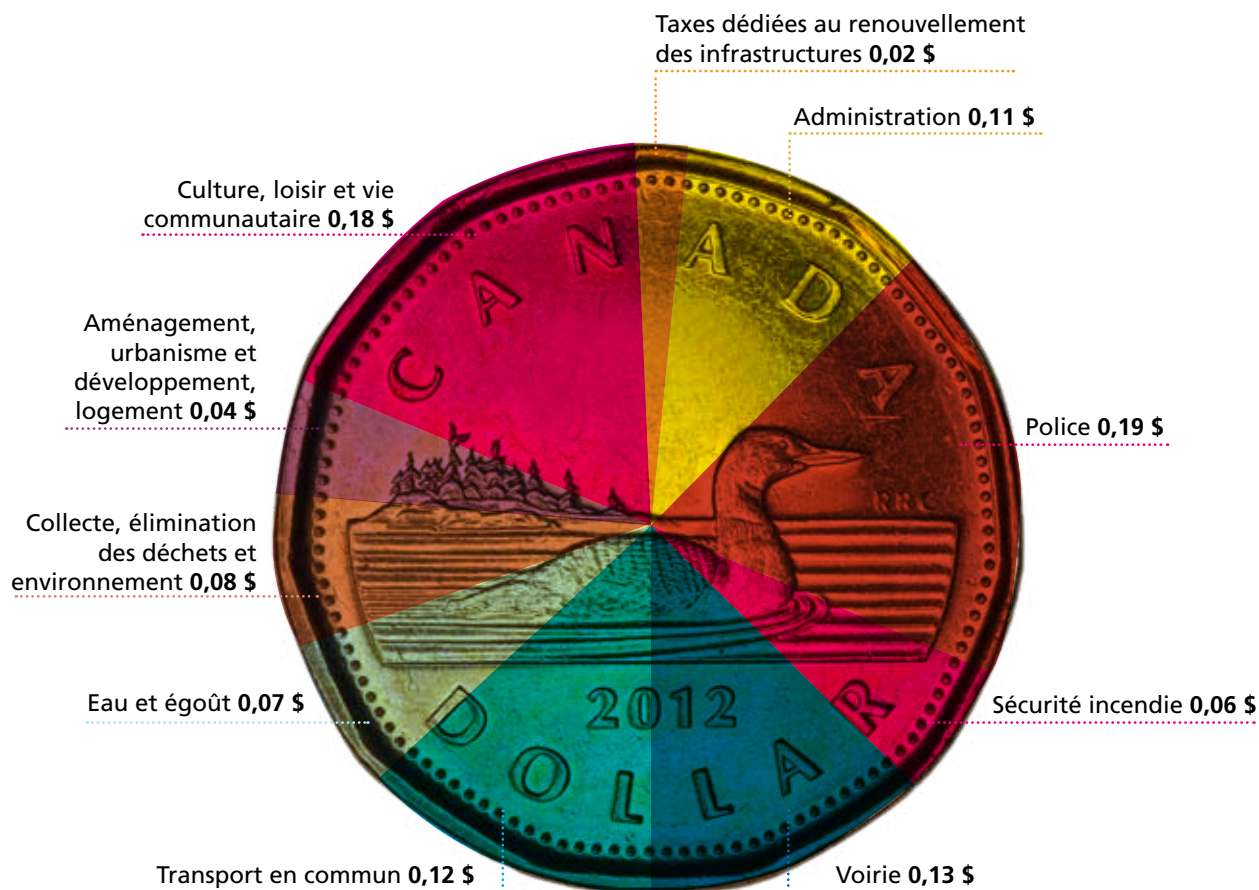


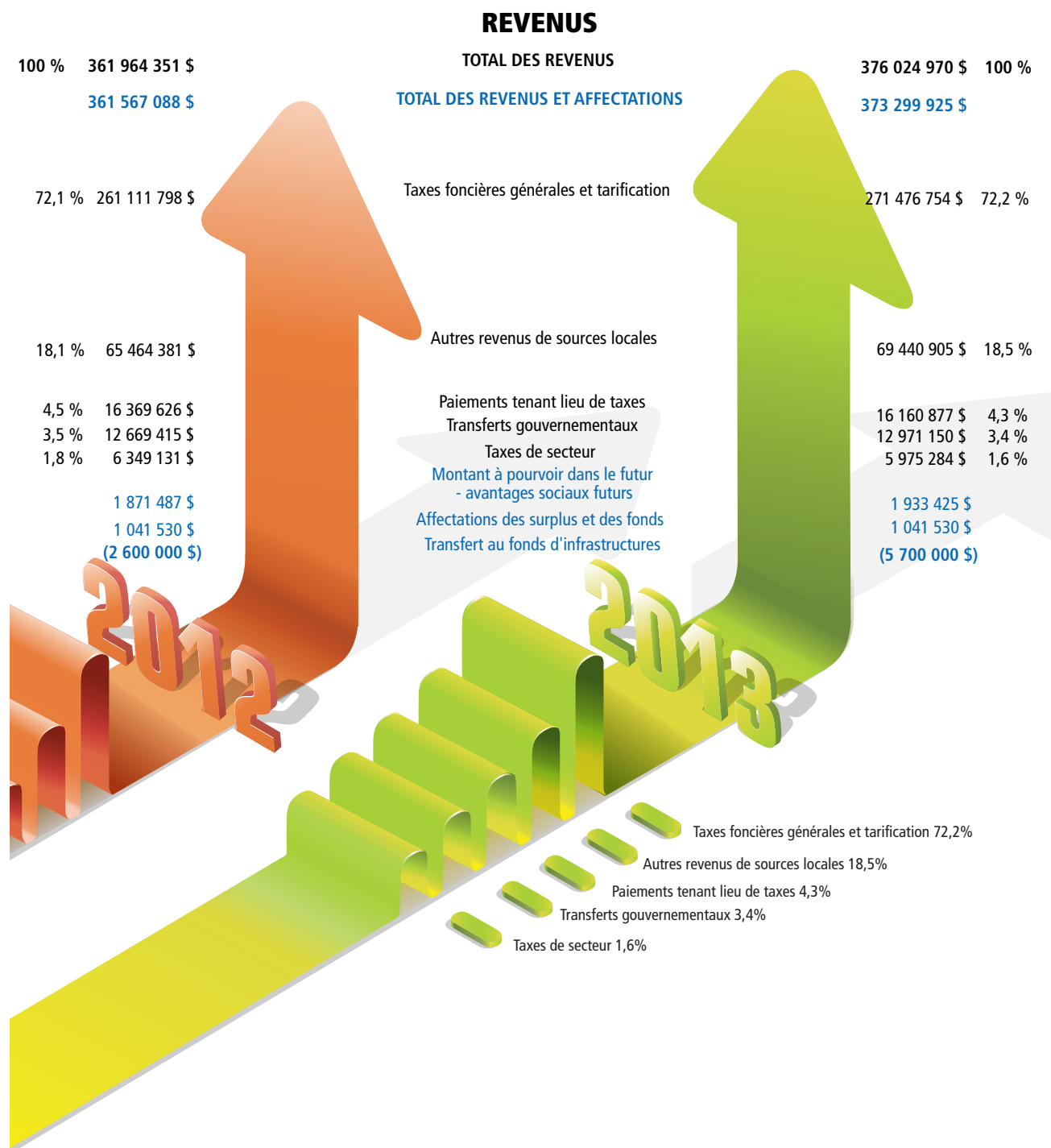
**193
BÂTIMENTS**

Édifices à bureaux,
édifices municipaux
à usages récréatifs
et institutionnels,
édifices d'utilité publique

Où vont vos taxes?

Source : Ville de Longueuil, Budget 2013





Plusieurs GES participent aux changements climatiques : H₂O, CO₂, NO_x, CH₄, etc.

Tous n'ont pas le même pouvoir réchauffant global (PRG), tous n'ont également pas la même durée de vie dans l'atmosphère. Pour simplifier les méthodes de calcul et comparer les gaz les uns par rapport aux autres, les scientifiques ont décidé d'utiliser la référence au dioxyde de carbone, le CO₂. Ce gaz, présent dans l'atmosphère, entre dans les fonctions biologiques de respiration des êtres vivants et de photosynthèse des végétaux, et surtout il est le principal gaz issu de l'activité humaine et responsable du réchauffement global.

La Tonne équivalent CO₂ (TéqCO₂) est donc l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre, et non pas seulement le CO₂. D'une manière générale, et dans un souci d'homogénéité, nous utiliserons systématiquement des données chiffrées en équivalent CO₂ (noté eCO₂ ou eq CO₂) pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre.

SOURCE : Solidarité climatique.

Ville de Longueuil

Le bilan corporatif est présenté pour l'année 2009, en distinguant les activités de la municipalité de Longueuil à celles de la compétence de l'agglomération de Longueuil. Les **activités sous la compétence de la Ville de Longueuil ont généré 16 135 tonnes éq. CO₂ (53 %)** et celles sous la gouvernance de **l'agglomération de Longueuil 14 377 tonnes éq. CO₂ (47 %)**. Le transport compose une part importante du bilan de GES : l'ensemble des équipements motorisés totalise 52 % du bilan de GES. En second lieu vient le traitement des eaux usées avec une proportion de 29 %. L'ensemble des bâtiments représente une proportion un peu plus faible, soit de 18 % du bilan. Plus de 95 % des émissions de GES dans la catégorie des bâtiments proviennent de l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie.

Collectivité

Les activités répertoriées dans cet inventaire en fonction de la gouvernance sont indiquées au tableau qui suit.

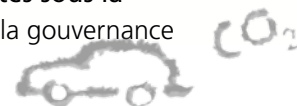


Gouvernance des secteurs d'activités faisant partie de l'inventaire de GES

INVENTAIRE CORPORATIF

Ville de Longueuil	Agglomération de Longueuil	Inventaire de la collectivité
- Bâtiments municipaux - Éclairage et signalisation - Équipements motorisés (employés de la municipalité dans l'exercice de leurs fonctions, équipements motorisés servant aux activités courantes et véhicules des activités de sous-traitance)	- Transport en commun - Service de police - Service d'incendie - Direction des ressources informationnelles et matérielles (DRIM) - Direction du développement durable et de la planification du territoire (DDPT) - Traitement de l'eau potable - Traitement des eaux usées	- Transport routier - Matières résiduelles

Le bilan corporatif est présenté dans le tableau ci-dessous pour l'année 2006, en distinguant les activités de la municipalité de Longueuil à celles de la compétence de l'agglomération de Longueuil. Les **activités sous la compétence de la Ville de Longueuil ont généré 16 135 tonnes éq. CO₂ (36%)** et celles sous la gouvernance de l'agglomération de Longueuil 26 857 tonnes éq. CO₂ (64 %).



De manière générale, le transport compose une part importante du bilan de GES : l'ensemble des équipements motorisés totalise 73 % du bilan de GES. Les véhicules du service de transport en commun représentent à eux seuls 37 % du bilan, bien que ce mode de transport soit beaucoup plus durable que les déplacements en véhicules privés, comme démontré dans le bilan de la collectivité.

Le traitement des eaux usées occupe une part non négligeable avec 15 % du bilan corporatif. L'ensemble des bâtiments représente une proportion plus faible, soit de 12 % du bilan. Plus de 90 % des émissions de GES dans la catégorie des bâtiments proviennent de l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie.

Les activités de la collectivité incluses dans cet inventaire comprennent le transport routier et les matières résiduelles. Les émissions de GES issues de la collectivité sont six fois supérieures à celles du secteur corporatif avec un total de **760 780 tonnes éq. CO₂**. Signalons que ce bilan collectif inclut toutes les émissions de GES issues du transport routier sur le territoire de Longueuil, dont les émissions attribuables aux équipements motorisés de la Ville de Longueuil et de l'agglomération de Longueuil calculées dans le bilan corporatif. Les véhicules légers (automobiles camions légers et motocyclettes) sont responsables de 65 % du bilan et les véhicules lourds (excluant les autobus du RTL) de 28 %. Le transport en commun ne génère que 2 % des émissions. L'élimination des matières résiduelles représente aussi une faible part, soit 5 % du bilan de la collectivité.



Données statistiques pour l'année 2006

	Nombre moyen de personnes par ménage	Distances médianes domicile-travail (km)	Part des navetteurs utilisant le transport en commun (%)	Taux de récupération des matières résiduelles (%)
Boucherville	2,6	11,1	14	27
Brossard	2,7	9,5	26	28
Longueuil	2,3	7,3	22	25
Saint-Bruno-de-Montarville	2,6	13,4	13	52
Saint-Lambert	2,1	5,9	26	35
Agglomération de Longueuil	2,4	N/D	21,5	28



Ville exemplaire

Objectif 2 35

Longueuil prêche par l'exemple. Les pratiques de développement durable sont non seulement appliquées sur le territoire, mais aussi au cœur même de son administration. Tous les services et directions travaillent à l'intégration des meilleures pratiques durables liées à son champ d'expertise afin de faire de Longueuil une ville transparente, éthique, responsable et dont la gestion du bien commun est efficace, viable et en accord avec la volonté citoyenne.

En 2035...

-  Longueuil a développé, en collaboration avec les acteurs du milieu, des outils de participation citoyenne où tous se sentent écoutés et contribuent au bien-être de la collectivité.
-  La Ville est un exemple en matière de saines habitudes de vie.
-  La Ville de Longueuil est un employeur de choix.
-  La mise en place de nouvelles pratiques écoresponsables par la Ville dans ses opérations a contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre améliorant ainsi la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.
-  Les employés municipaux sont mobilisés dans la mise en œuvre d'une collectivité durable.
-  Longueuil consomme et produit de façon responsable.
-  La Ville sensibilise de façon importante ses employés, citoyens, partenaires, fournisseurs et autres parties prenantes pour les inciter à adopter les meilleures pratiques de développement durable.
-  Les besoins en énergie de la Ville sont satisfaits, sans impact négatif significatif sur les écosystèmes et la santé humaine. Ils n'aggravent pas les changements climatiques.
-  L'efficacité économique est accrue.
-  La Ville gère le bien commun et les finances publiques avec soin et transparence.

Cibles

- Réduire les émissions de GES de la Ville de 7,3 % d'ici 2020
- Mettre en place un monitoring à l'aide du Tableau de bord du PSDD et le communiquer aux citoyens d'ici 2015
- Sensibiliser 80 % des employés municipaux au développement durable d'ici 2018
- Former 60 % des gestionnaires et cadres municipaux au développement durable d'ici 2018
- Tenir deux rencontres annuelles avec le comité permanent Longueuil durable sur le suivi du PSDD et autres plans et politiques de la Ville

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
SOCIAL		
1 Sensibiliser et former les employés au développement durable	Maintenir une communication continue au sein de l'administration longueuilloise	Court terme
	Offrir des formations et soutenir les employés dans leur application du développement durable au travail	Court terme
	S'assurer que les employés contribuent au développement des meilleures pratiques dans leurs domaines respectifs	En continue
2 Gérer et réduire les risques en situation d'urgence ou de risques pour la santé ou la sécurité de la population	Identifier les secteurs à risque et mettre en place des mesures de soutien et de suivi général à la population	Court terme
	Sensibiliser les employés sur les rôles et responsabilités en matière de sécurité civile	En continu
3 Renforcer l'identité de la Ville et son image (attractivité)	Devenir un employeur de choix	Court terme
	Rendre attrayante et unique l'image de la Ville de Longueuil	Court terme
	Tendre vers les pratiques d'accessibilité universelle en matière d'information et de communications	Court terme
GOVERNANCE		
1 Favoriser la participation des citoyens et partenaires à la réalisation du PSDD et autres plans et politiques de la Ville	Appliquer les principes d'une bonne gouvernance, soit la transparence, la participation et la responsabilisation.	En continu
	Sensibiliser les citoyens et partenaires au développement durable	Court terme
	Développer les outils novateurs et accessibles, en collaboration avec les parties prenantes, pour susciter la participation citoyenne	En continu
	Prendre en compte les besoins en locaux et espaces de rassemblement lors de la planification des quartiers afin d'accueillir des activités collectives	Court terme
2 Adopter des pratiques écoresponsables	Favoriser la gestion électronique des documents de la Ville	Court terme
	Se doter d'une politique d'événements écoresponsables	Court terme
3 Travailler à l'optimisation et l'efficacité de l'appareil municipal	Instaurer un fonctionnement multisectoriel	Court terme

Ville exemplaire

Court terme : environ 1 an • Moyen terme : environ 3 ans • Long terme : environ 5 ans

ORIENTATIONS		ACTIONS	ÉCHÉANCIER
ENVIRONNEMENT			
1	Améliorer l'efficacité énergétique de la Ville	Se doter et mettre en œuvre la politique d'efficacité énergétique (arénas, bâtiments, flotte de véhicules, éclairage)	Moyen terme
		Se doter d'un fonds d'efficacité énergétique	Court terme
2	Assurer une gestion responsable des achats de biens et de services	Se doter et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable	Court terme
3	Réduire l'empreinte écologique associée à la flotte de véhicules municipaux	Se doter d'un plan encadrant la location, l'achat et l'entretien des véhicules pour écologiser la flotte municipale	Court terme
		Former les employés à l'écoconduite	En continu
4	S'adapter aux changements climatiques	Réduire les émissions de GES de l'administration municipale	Moyen terme
		S'inspirer des meilleures pratiques pour s'adapter rapidement aux changements climatiques	En continu
5	Améliorer la gestion des terrains contaminé municipaux	Établir un plan d'action pour la gestion des terrains contaminés (inventaire, caractérisation, plan de réhabilitation ou de mesures de mitigation)	Court terme
6	Mettre à profit nos ressources informationnelles pour faire de Longueuil une Ville efficace et branchée	Innover dans les solutions informationnelles et technologiques pouvant contribuer à réduire l'empreinte écologique	En continu
		Mettre en commun et promouvoir les services et ressources informationnelles partagées	En continu
		Mettre à contribution nos ressources informationnelles pour la mise en place de la reddition de comptes et la mesure de nos plans et politiques	En continu
		Élaborer un plan de mise en place de prestations électroniques de services	En continu
		Évaluer la possibilité d'utiliser des logiciels libres	En continu
FINANCES MUNICIPALES DURABLES			
1	Poursuivre et approfondir la démarche vers une administration financière durable	Développer des outils financiers et fiscaux écoresponsables afin de diversifier les sources de revenus de la Ville et réduire la dépendance à la taxation foncière	Long terme
		Évaluer sur le plan financier, les actions et projets municipaux en fonction de leur durabilité et leur efficience sociale, environnementale et économique	En continu
		Intégrer le concept du coût complet dans l'évaluation des activités de la ville	Moyen terme
		Bonifier les règles en matière d'évaluation pour permettre au service de l'évaluation de contribuer à un meilleur aménagement du territoire	En continu
		Soutenir le financement de la mise en oeuvre du PSDD	En continu

Remerciements

Le Bureau de l'environnement et du développement durable tient à remercier toutes les personnes ayant contribué aux travaux entourant l'élaboration du Plan stratégique de développement durable (PSDD) de la Ville de Longueuil 2013 - 2018. Sans eux, le PSDD n'aurait pas vu le jour.

Liste des participants à la plénière du Plan stratégique de développement durable - avril 2012

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie	Nicole Choinière, Marie-Johanne Nadeau, Nolwenn Noisel
Agence métropolitaine de transport (AMT)	Françoise Grambin
Association forestière de la Montérégie	Luc Dumouchel
Association des gens d'affaires de Saint-Hubert	Linda Langlois Saulnier
Association des résidents du Vieux-Longueuil	Guy Bouchard
Association des usagers du transport adapté de Longueuil (AUTAL)	Colette Éthier
Association du Domaine Bellerive	Jacques Saint-Laurent
Association pour la protection du parc de la Cité	Pierrette Bergeron
Association québécoise contre la pollution atmosphérique (AQLPA)	André Belisle
Base de plein air Jean-Jeune	Mario Readman
Caisse Desjardins Pierre-Boucher	Pierre Gagnon
Carrefour le Moutier	Madeleine Lagarde
Catania	Serge Jalbert
Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil	Josée Plante
Centre communautaire le Trait d'union	Diane Martin
Centre d'épuration Rive-Sud (CERS)	Jean-Guy Cadorette
Centre d'action bénévole de Saint-Hubert	Patrick Thibert
Centre d'action bénévole et communautaire La Mosaïque	Danielle Lavigne
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud	Josée Dugas
Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM)	Luc Rabouin
Centre d'information sur environnement de Longueuil (CIEL)	Serge Charron, Fabienne Houie, Tommy Montpetit, Carole Lévesque, Ghislain Pothier
Centre jeunesse de la Montérégie	Camil Picard
Centre local de développement - Agglomération de Longueuil	Sonia Godbout
Centre sportif Montpetit - Collège Édouard-Montpetit	Éric Bronsard
Certex	Marie-Josée Filteau
Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS)	Francis Villeneuve
Club de l'âge d'or de Greenfield Park	Annette Berger
Club de l'âge d'or de Saint-Hubert	Denis Giroux
Club de natation Hippocampe	Bertrand Legault

Liste des participants à la plénière du Plan stratégique de développement durable - avril 2012

Collège Édouard-Montpetit	Martin Leduc, Serge Brasset
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Jeanne Lavoie
Commission scolaire Marie-Victorin	Luc Lafrenière
Commission scolaire Riverside	Sylvain Racette
Communauté métropolitaine de Montréal	Michel Allaire, Massimo Iezzoni, Louis Morin
Compost-Montréal	Steven Mcleod
Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil	Marie Simard
Conseil des arts de Longueuil (CAL)	Christian Laforce, Louise Séguin
Conseil des entreprises de services environnementaux	Perry Niro
Conseil montréalais de la culture et des communications	Dominic Trudel
Coopérative de développement régional de la Montérégie	Claire l'Heureux
Corporation de développement communautaire de Longueuil	Maryse Drouin
Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR)	Chantale Chatelain, Marcel Comiré
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	Clément Desrosiers
Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ Longueuil)	Mathieu Forgues
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)	Richard Marois, Vincent Moreau
Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne	Nathalie Ruest, Claude Bouchard
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher	Marie Julien, Claudine Léonard
Danone	Pascal Lachance
Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L)	Michel Beaudoin
Développement économique Longueuil (DEL)	Geneviève Bourgoing
Direction de la santé publique de la Montérégie	Élizabeth Masson
Direction de la santé publique de la Montérégie - Équipe Santé environnementale	Nathalie Brault
Équiterre	Mélanie Bisson
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)	Bertrand Dumont
First Capital Asset Management ULC	Philippe Cholette
Forum Jeunesse Longueuil	Caroline Arsenault
Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets	Karel Ménard
Groupe Robert Transport	Jean-Robert Lessard
Habitations communautaires Longueuil	Martin Bazinet, Mary-Claire MacLeod
Hôpital Charles-LeMoyne	Marc Duclos
Intercom Services Immobiliers	Audrey De Repentigny, Yves Maurais
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	Gisèle Grandbois
Initiative 1,2,3 Go! Longueuil	Cathy Chabot
La Bouffe du Carrefour	Dolorès Lévesque

Liste des participants à la plénière du Plan stratégique de développement durable - avril 2012

La Croisée de Longueuil	Nadine Malo
La Croisée de Longueuil - Jardins de la Métairie	Denis Rousseau
La Fête de la lecture et du livre de Longueuil	François Blain
L'Entraide chez nous	Jacinthe Turcotte
Les amis du parc Michel-Chartrand de Longueuil	André Valois
Les fermes Van Velzen	Patrick Van Velzen
Les Serres Lacoste	Yvon Lacoste
Ville de Longueuil	Guy Bélanger
Liberté	Maria Martinez
Loisirs Saint-Vincent-de-Paul/Champlain-Gamache	Dolorès Vaudeville
Loisirs thérapeutiques de Saint-Hubert	Marguerite Pearson-Richard
Macadam Sud	Danielle Goulet
Mail Carnaval	Philippe Leduc
Maison de la famille La Parentr'aide	Chantal Servant
Maison de la famille LeMoyne	Michèle Tanguay
Maison des Jeunes La Porte Ouverte	David Miljour
Maison des jeunes Sac-Ados	Marie-Chantal Hamel-Viau
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales	Louise Quilliam, Margaux St-Georges
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Direction régionale Montérégie secteur EST	Évelyne Vouligny
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Jean-François Ouellet, Stéfanos Bitzakidis, Pierre Paquin, Sylvain Primeau
Ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ) - Direction régionale de la Montérégie	Christiane Monast
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) - Direction régionale de la Montérégie	Lise Langlois
Métiers & Traditions	Nicole Deustch
Ministère de la Culture et des Communications - Direction régionale de la Montérégie	Luc Brunelle
Ministère des Ressources naturelles - Direction générale de l'Estrie-Montréal-Montérégie	Marie-Hélène Fraser
Mountain Equipment- Coop	Hélène Lauzière
Ministère des Transports du Québec - Direction de l'Est-de-la-Montérégie	Guy Bédard
Nature-action Québec	Pascal Bigras
Office municipal d'habitations de Longueuil (OMHL)	Jocelyn Fafard
Orchestre symphonique de Longueuil	Gilles Choquet
Ordre des agronomes du Québec – Section Montréal-Rive-Sud	Jérôme-Antoine Brunelle

Liste des participants à la plénière du Plan stratégique de développement durable - avril 2012

Pattes et Patrimoine	Monique Hains
Place Longueuil	Guy Charron
Plein Sud	Hélène Poirier
Pratt & Whitney	Francis Gauthier
Recyc-Québec	Mario Laquerre
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ)	Sébastien Richer
Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles	Lucie Beaudoin
RÉSEAU Environnement	Christian Perron, Caroline Sanchez-Valero
Ressources Saint-Jean-Vianney	Benjamin Sirois
Groupe Robert Transport	Daniel St-Germain
Réseau de transport de Longueuil (RTL)	Richard Blouin
Service d'accompagnement médical intensif	Sonia Gnekpe
Service de police de l'agglomération de Longueuil	Marc Rodier
Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil	Daniel Lemonde
Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil Inc. (SHÉLI)	Jean-René Gauthier
Société d'histoire de Greenfield Park	Paul Boudreau
Société d'histoire de Longueuil	Dominique Chambaron
Société historique et culturelle du Marigot	Michel Pratt
Société pour la nature et les parcs section Québec	Patrick Nadeau
Sport et loisir Montérégie	Mario Chamberland
Table Itinérance Rive-Sud (TIRS)	Marco Carpenteyro
Théâtre de la Ville	Daniel Collette
Tourisme Montérégie	Josée Julien
Transport 2000	Normand Parisien
Trigone	Patrice St-Pierre
Union des producteurs agricoles / Saint-Jean-de-Valleyfield	Robert Robert
Union Saint-Laurent Grands Lacs	Sylvie Trudel
Université de Sherbrooke	François Gravel, Alain Webster, Patrice Cordeau
Union des producteurs agricoles	Simon Marmen
Vélo Québec	Jean-Francois Pronovost
Vivre en Ville	Louise Levac, Christian Savard
Voyagez fûté	Bernadette Brun
ZIP Jacques-Cartier	Sylvie Bibeau
ZIP Ville-Marie	Ariane Cimon-Fortier

Comité permanent Longueuil durable

Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie	Élizabeth Masson
Association des usagers du transport adapté de Longueuil (AUTAL)	Colette Éthier
Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)	Tommy Montpetit
Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS)	Hélène Bergeron
Commission scolaire Marie-Victorin	Eve Tremblay
Conseil des arts de Longueuil	Louise Séguin
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)	Vincent Moreau
Corporation de développement communautaire de Longueuil (CDC Longueuil)	Jessica Cloutier
Comité de concertation et valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR)	Marcel Comiré
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)	Bertrand Dumont
Forum Jeunesse Longueuil	Martin Turbide
Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets	Karel Ménard
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	Daniel Poulin
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Jean-François Ouellet
Métiers & Traditions	Nicole Deustch
Office municipal d'habitations de Longueuil (OMHL)	Jocelyn Fafard
Ordre des agronomes du Québec – Section Montréal-Rive-sud	Yasmina Larbi-Youcef
Recyc-Québec	Mario Laquerre
Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles	Lucie Beaudoin
Réseau des transports de Longueuil (RTL)	Anthony D'Alba
RÉSEAU Environnement	Maxine Dandois-Fafard
Services de police de l'agglomération de Longueuil	Walter Rifiorati
Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil	Daniel Lemonde
Table Itinérance Rive-Sud (TIRS)	Marco Carpinteyro
Union des producteurs agricoles UPA	Simon Marmen
Vivre en Ville	Louise Levac
Voyagez futé	Monica Gandulfo

Nous tenons à remercier les élus de la Ville de Longueuil qui se sont engagés dans cette démarche et qui en seront les fiers porteurs auprès de la collectivité longueuilloise. Toutes les directions de l'administration de la Ville ont aussi participé activement à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable.

Ce plan reflète leurs ambitions pour le bien commun de notre communauté, mais aussi leur capacité d'action en fonction des orientations adoptées afin de réaliser cette grande marche vers le développement durable.

Nos remerciements vont aussi à l'équipe experte en développement durable et en planification de Deloitte qui nous a accompagnés tout le long de cette démarche.

Vocabulaire du développement durable

1. ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Terme anglais : *Universal accessibility*

Caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

Source : Groupe DÉFI Accessibilité, Université de Montréal, 2011, et Ville de Longueuil.

2. AGRICULTURE

Terme anglais : *Agriculture*

Ensemble des actions transformant le milieu naturel en vue de le rendre plus apte à l'obtention des végétaux et des animaux utiles à l'humain.

Source : Dictionnaire Larousse

3. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Synonyme : *agriculture écologique, agriculture durable*

Terme anglais : *Organic farming*

La production biologique est un système de gestion holistique qui vise à maximiser la productivité et à favoriser la santé des diverses communautés de l'agroécosystème, notamment les organismes du sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains. Le but premier de la production biologique est de développer des exploitations durables et respectueuses de l'environnement.

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada.

4. AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

L'agriculture de proximité fait référence aux circuits courts de distribution, soit les circuits où l'on retrouve au plus un intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur. Les kiosques à la ferme, l'agriculture soutenue par la communauté, les kiosques dans un marché public, les marchés virtuels, les épiceries spécialisées et/ou de quartier, les coopératives de producteurs sont quelques exemples de circuits courts. L'agriculture de proximité vise, entre autres, à réduire les distances parcourues par les aliments ainsi qu'à rétablir le lien entre le consommateur et l'agriculteur.

Source : Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité.

5. AGRICULTURE SOUTENUE PAR LA COMMUNAUTÉ

Terme anglais : *community supported agriculture*

Agriculture fondée sur un système de partenariat en vertu duquel les gens s'inscrivent et paient d'avance un producteur agricole pour recevoir, selon les conditions fixées et à un point de chute précis, une quantité déterminée de denrées.

Notes : 1. Les denrées fournies peuvent être, par exemple, des légumes, des fruits et de la viande ou des produits transformés.

2. L'agriculture soutenue par la communauté est une formule qui permet entre autres de mettre en pratique la protection de l'environnement et la solidarité sociale, et d'accepter de partager les risques et les bénéfices que représente la production agricole.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

6. AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Terme anglais : *Peri-urban agriculture, Suburban farming. Suburban agriculture*

L'agriculture périurbaine est multifonctionnelle et remplit plusieurs rôles dont les retombées sont généralement positives pour la société. Ce type d'agriculture pourrait donc être décrit comme une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne, entretenant des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci. L'agriculture périurbaine assure également le maintien et la mise en valeur des paysages agricoles et d'un patrimoine culturel, des fonctions patrimoniales et esthétiques qui créent des espaces champêtres propices aux activités récréotouristiques et éducatives, et qui améliorent la qualité de vie des citoyens. Sur le plan environnemental, l'agriculture périurbaine peut jouer un rôle dans le maintien de la biodiversité à proximité des villes et dans la lutte contre l'érosion des sols par le maintien d'un couvert végétal permanent. Ses fonctions socio-économiques permettent de développer une certaine cohésion sociale et d'assurer l'approvisionnement des villes en produits frais et de proximité, ce qui joue un rôle certain dans la sécurité alimentaire.

Ainsi, bien que l'agriculture périurbaine partage certaines fonctions avec l'agriculture rurale, elle procure des services environnementaux, de proximité et d'entretien de paysages (Bertrand et autres, 2006) appréciables qui lui confèrent une importance toute particulière dans un contexte où la proximité urbaine signifie qu'un large bassin de population peut en profiter.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

7. AGRICULTURE URBAINE

Synonyme : *Horticulture urbaine*

Terme en anglais : *urban agriculture, urban farm*

Il s'agit de l'ensemble des activités de production d'aliments en milieu urbain, que celles-ci soient commerciales, communautaires ou individuelles. L'agriculture urbaine joue aussi un rôle sur l'environnement urbain (lutte aux îlots de chaleur, biodiversité, gestion des déchets organiques urbains, développement de milieu de vie agréable, gestion de l'eau), sur les sociétés (santé, autonomisation sociale et politique, éducation) et sur la production alimentaire (économie sociale, sécurité alimentaire, justice alimentaire) dans une perspective de résilience urbaine.

Source : Ville de Longueuil.

8. AMÉLIORATION CONTINUE

Terme anglais : *continuous improvement*

Mode de gestion qui favorise l'adoption d'améliorations graduelles qui s'inscrivent dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès en faisant appel à la créativité de tous les acteurs de l'organisation.

Notes : 1. L'amélioration continue touche les processus, les biens et les services. (en anglais, *continuous process improvement* dont le sigle est *CPI*) est moins fréquent dans l'usage actuel et il est plus restrictif que le terme *amélioration continue*.

2. Le concept d'« amélioration continue » a été adopté il y a plusieurs années au Japon, où il est connu sous le nom de *kaizen* (qui s'écrit parfois *kaizen* en français). Ce mot est souvent employé en anglais comme en français. On rencontre aussi l'expression descriptive *approche à petits pas* employée en ce sens. Toutefois, il est préférable d'utiliser le terme *amélioration continue* qui décrit bien cette réalité.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

9. ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Synonyme : *écobilan*

Terme anglais : *life cycle analysis, ecobalance, life cycle assessment*

Analyse visant à définir les atteintes environnementales d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long du cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie.

Notes : 1. L'analyse du cycle de vie, suivant la tendance de plus en plus marquée des entreprises à assumer la responsabilité des atteintes de leurs produits sur l'environnement, leur fait prendre en compte le plus souvent l'ensemble des opérations successives inhérentes à la vie du produit, à la mise en œuvre du procédé ou à la prestation du service, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination appropriée de tous les résidus.

2. Alors que certains auteurs considèrent comme synonymes *analyse du cycle de vie* et *écobilan*, d'autres considèrent plutôt que l'écobilan (*ecobalance*, en anglais) désigne une démarche plus simple d'évaluation des effets environnementaux par l'inventaire des flux d'énergie et des matières premières.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

10. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Synonymes : *approvisionnement durable, approvisionnement écoresponsable*

Termes non retenus : *achat durable, achat responsable, acquisition durable, acquisition responsable*

Terme anglais : *responsible procurement*

Mode d'approvisionnement d'une organisation, qui prend en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'optique d'un développement à long terme respectueux de l'environnement physique, social et économique.

Note : Les critères sociaux pris en compte peuvent être, par exemple, le lieu de production et les conditions des travailleurs. Les critères environnementaux peuvent toucher à la quantité de matière première nécessaire ou à la possibilité de recycler les produits dont on fait l'approvisionnement.

Notes linguistiques :

1. On rencontre souvent les termes *acquisition responsable, acquisition durable, achat responsable* et *achat durable* avec le même sens que le concept étudié ici. On utilisera préférentiellement *approvisionnement responsable, approvisionnement durable* et *approvisionnement écoresponsable*, car l'acquisition et l'achat constituent des étapes composant le processus global de l'approvisionnement.

2. Dans *écoresponsable*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. Dans certains syntagmes, *écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

11. BUDGET DURABLE/BUDGÉTISATION DURABLE

La budgétisation durable respecte et inclut, dans son processus budgétaire, les principes et les objectifs de développement durable pour arrimer sa stratégie budgétaire et fiscale au plan de développement durable en place.

Source : Ville de Longueuil.

12. BIODÉGRADABLE

Terme anglais : *biodegradable*

Se dit d'une substance ou d'un produit durable pouvant se décomposer sous l'action des organismes vivants présents dans l'environnement.

Note linguistique :

Les mots composés avec le préfixe *bio-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

13. BIODIVERSITÉ

Synonyme : *diversité biologique*

Terme anglais : *biodiversity*

Ensemble des organismes vivants d'une région donnée, considérés dans la pluralité des espèces, la variabilité au sein de chaque espèce et la variabilité des écosystèmes.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

14. BOURSE DU CARBONE

Synonymes : *bourse du CO₂*, *bourse du dioxyde de carbone*

Terme anglais : *carbon exchange*

Bourse où se négocient, dans le cadre des politiques de lutte contre les changements climatiques, des droits d'émission de certains polluants, en vue d'aider les industries à minimiser leurs coûts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Note linguistique :

Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans ce champ conceptuel lié aux GES, de parler de *bourse du carbone*, il est venu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

15. CAPACITÉ DE SUPPORT

Pression maximale qui peut être exercée sur un écosystème sans porter atteinte à l'intégrité de celui-ci.

Notes : La capacité de support est exprimée en termes quantitatifs. Il peut s'agir par exemple de la quantité de phosphore que peut contenir un lac sans que ce dernier ne soit altéré. Le présent concept découle du concept de « capacité de charge », propre au domaine de l'écologie, qui désigne la « quantité maximale d'individus d'une population que peut accueillir un écosystème étant donné les ressources disponibles ». Ce concept étant inadéquat pour rendre compte des nombreux facteurs qui interviennent au sein des écosystèmes, les spécialistes l'ont opérationnalisé pour en faire un seuil calculable utile en gestion environnementale. On entend par « pression » l'exploitation des ressources renouvelables ou non renouvelables, ainsi que la production de déchets, du fait des activités anthropiques menées dans un écosystème ou à proximité de celui-ci.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

16. CAPITAL FINANCIER

Terme anglais : *financial capital*

Capital dont le stock est constitué de la monnaie, des divers dépôts bancaires, des actions et obligations, des produits dérivés, des comptes à recevoir, des fonds de pension et des réserves pour les assurances.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

17. CAPITAL HUMAIN

Terme anglais : *human capital*

Capital dont le stock est constitué des connaissances, des habiletés, des compétences et des attributs des individus, et qui contribue à déterminer la capacité de production d'une société.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

18. CAPITAL NATUREL

Terme anglais : *natural capital*

Capital dont le stock est constitué des ressources renouvelables et non renouvelables du sol et des écosystèmes.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

19. CAPITAL SOCIAL

Terme anglais : *social capital*

Capital dont le stock est constitué des réseaux, des normes et des valeurs partagées garantissant la cohésion sociale et le maintien des systèmes culturels.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20. CARBONEUTRE

Terme non retenu : *neutre en carbone*

Terme anglais : *carbon neutral*

Qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou à compenser les émissions qui n'ont pu être réduites, en posant des actions écologiquement responsables.

Note : Les actions écologiquement responsables comprennent notamment le covoiturage, le compostage, la plantation d'arbres et l'achat de crédits de carbone.

Notes linguistiques :

1. Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans ce champ conceptuel lié aux GES, de parler de *carbone*, il est convenu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

2. L'élément de formation *neutre* est à associer au verbe *neutraliser* au sens de « rendre neutre, empêcher d'agir, par une action contraire qui tend à annuler les effets ».

3. On dira, par exemple, *des entreprises carboneutres, un événement carboneutre*.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

21. CERTIFICATION

Attestation réalisée par une tierce partie, relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes.

Note linguistique :

La certification d'un système de management est parfois désignée également sous le nom d'enregistrement.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

23. COMMERCE ÉQUITABLE

Terme anglais : *fair trade*

Partenariat commercial pour la mise en marché de produits à partir de principes qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de notre planète.

Notes : 1. Les principes du commerce équitable dépassent le simple point de vue du développement économique. En effet, ils s'appuient sur le respect des travailleurs en n'exigeant aucun travail forcé de la part des adultes et des enfants, sur une pratique de l'agriculture qui respecte l'environnement, sur une gestion démocratique qui assure une juste part de profits entre les producteurs regroupés en coopérative de travail, sur un commerce direct qui limite les intermédiaires, sur un juste prix qui est fixé par rapport aux coûts de production et sur un engagement à long terme qui favorise le crédit, dont le préfinancement de projets.

2. À l'origine, le commerce équitable concernait essentiellement les produits alimentaires (café, cacao, bananes, etc.) et artisanaux, mais ses principes peuvent également s'appliquer aux produits industriels.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

24. COMPOSTABLE

Terme anglais : *compostable*

Se dit d'une matière fermentescible pouvant biologiquement se décomposer sous l'action de microorganismes agissant en aérobie sans dégager trop de substances nuisibles pour l'environnement et, par le fait même, pouvant être utilisée dans le processus de compostage.

Notes : 1. De nombreuses matières putrescibles, comme les restes de table, font partie des éléments de base du compost. Ce sont les conditions de décomposition dans lesquelles elles sont placées qui entraînent le résultat final (pourriture ou substance humique).

2. Outre les matières organiques pouvant être compostées, l'adjectif *compostable* qualifie aussi des matériaux (plastiques, cartons, etc.) faits à partir de substances végétales qui, lors de leur biodégradation, ne dégagent pas de métaux lourds ou d'autres éléments toxiques dans l'environnement.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

25. CONSOMMATION RESPONSABLE

Synonymes : *consommation durable, consommation écoresponsable*

Terme anglais : *responsible consumption*

Mode de consommation de produits et de services qui se fait en prenant en considération ou en satisfaisant des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Note : Plutôt que de se fier uniquement au rapport qualité-prix, le consommateur responsable peut considérer des critères sociaux et environnementaux comme le respect des principes du commerce équitable, l'utilisation de matériaux durables et recyclables, etc.

Notes linguistiques :

Dans écoresponsable, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. Dans certains syntagmes, *écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

26. CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

Terme anglais : *ecological corridor, wildlife corridor, green corridor*

De manière générale, dans le champ de l'*écologie du paysage*, le mot *corridor* désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Source : Bonnin Marie. (2006), Les corridors, vecteur d'un aménagement durable de l'espace favorable à la protection des espèces, Natures Sciences Sociétés, 14 : 567-569.

27. CROISSANCE

Terme anglais : *growth*

Augmentation, sur une longue période, de la valeur de la production de biens et de services d'une unité économique.

Notes : 1. La croissance est généralement calculée grâce au produit intérieur brut (PIB) ou au produit national brut (PNB).
2. Les concepts de « croissance » et de « développement » sont parfois confondus. Alors que la croissance est quantitative, le développement correspond à la transformation qualitative d'une unité économique.

Décroissance : Le concept de décroissance tente de montrer qu'augmenter constamment la production de biens et services augmente nécessairement la consommation des ressources naturelles, ne faisant donc qu'accélérer le moment de leur épuisement complet. Selon les économistes de la décroissance, le taux de production et de consommation ne peut pas être durablement accru ni même maintenu, étant donné que la création de richesses mesurée par les indicateurs économiques comme le PIB repose sur l'exploitation et la destruction d'un capital naturel épuisable.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

28. DÉCHETS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DESTRUCTION (CRD)

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 mettre en place des programmes d'aide pour soutenir la récupération des matières résiduelles recyclables générées hors du foyer telles que les déchets de construction, rénovation et destruction (CRD).

Source : Recyc-Québec

29. CYCLE DE VIE

Terme anglais : *life cycle*

Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service.

Note : À titre d'exemple, les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation et la fin de vie.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

30. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Terme à éviter : *développement soutenable*

Terme anglais : *sustainable development*

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Notes : 1. Cette définition est la reprise intégrale du texte de la Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec (article 2 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)). Par sa large diffusion au sein des différents milieux qui s'intéressent au développement durable, cette définition a le mérite d'être rassembleuse, en plus d'être historiquement marquante pour l'humanité. La notion de « développement » étant en constante évolution, on recense différents points de vue sur la question comme le caractère vague et trop général de cette définition que certains tendent à préciser et à actualiser davantage.

2. La notion de « développement » associée à l'économie d'un pays apparaît dans la langue française après la Seconde Guerre mondiale. On parle alors de *sous-développement*, de *pays en voie de développement*, etc. Le terme *développement durable*, qui en découle, a été créé dans les années 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il a par la suite été repris dans le Rapport Brundtland, préparé en 1987, par la Commission de l'Environnement et du Développement des Nations unies, lequel est à l'origine de la large diffusion du terme. Ce rapport avait pour objectif de susciter l'intérêt des dirigeants des divers pays du monde sur le lien univoque existant entre la protection de la biosphère et le développement dit « écologiquement durable » de l'humanité. Contrairement à l'idéologie de la décroissance, le développement durable ne remet pas en cause l'objectif de croissance économique.

Note linguistique :

Le terme anglais *sustainable development* a également été traduit par *développement soutenable*. Toutefois, l'adjectif *soutenable* ne véhicule pas en français l'idée d'une stabilité dans le temps et n'est de ce fait pas adapté pour désigner le concept en question. *Développement durable* est maintenant le terme le plus largement utilisé dans l'ensemble de la francophonie et sa diffusion a entraîné cette spécialisation du sens de l'adjectif *durable* « qui vise à satisfaire les principes du développement durable » (*tourisme durable, agriculture durable, etc.*).

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

31. DURABILITÉ

Terme anglais : *sustainability*

Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

32. DURABILITÉ FAIBLE

Terme à éviter : *soutenabilité faible*

Terme anglais : *weak sustainability*

Conception selon laquelle le développement durable dépend du maintien du stock global des divers types de capitaux, lequel est rendu possible par la substituabilité parfaite des capitaux.

Note : La durabilité faible s'oppose à la durabilité forte qui, elle, affirme que la substituabilité entre les capitaux est limitée et que le développement durable dépend du maintien d'un seuil critique du stock de chacun des capitaux.

Note linguistique :

Le terme *soutenabilité faible* est à éviter, car *soutenabilité* est un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En effet, *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps, contrairement à *sustainability* et à *durabilité*.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

33. DURABILITÉ FORTE

Terme à éviter : *soutenabilité forte*

Terme anglais : *strong sustainability*

Conception selon laquelle le développement durable dépend du maintien d'un seuil critique du stock de chacun des capitaux, ce stock ne pouvant être substitué que de façon limitée par des éléments d'un autre capital.

Notes : 1. La durabilité forte s'oppose à la durabilité faible qui, elle, affirme que la substituabilité entre les capitaux est parfaite et que le développement durable dépend du maintien du stock global de l'ensemble des capitaux.

2. Du concept de la durabilité forte découle celui du capital critique, qui comprend l'ensemble des éléments d'un capital qui ne sont pas substituables et dont la disparition constituerait une perte irréversible.

Note linguistique :

Le terme *soutenabilité forte* est à éviter, car *soutenabilité* est un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En effet, *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps, contrairement à *sustainability* et à *durabilité*.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

34. DURABLE (ADJECTIF)

Terme à éviter : *soutenable*

Terme anglais : *sustainable*

Se dit d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Notes linguistiques :

1. Pour parler d'une personne « qui tient compte des principes de développement durable », on emploiera l'adjectif *responsable*. Néanmoins, dans certains syntagmes désignant des comportements ou des activités humaines, *durable* et *responsable* sont synonymes (*production responsable* et *production durable*, *consommation responsable* et *consommation durable*, etc.).

2. Le concept étudié ici est une spécialisation du sens original de l'adjectif *durable* « qui est de nature à durer longtemps », laquelle découle du sens même du terme *développement durable*.

3. *Soutenable*, de l'anglais *sustainable*, est à éviter, car il n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En français, l'adjectif *soutenable* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

35. ÉCOCONCEPTION

Synonyme : *conception écologique*

Terme non retenu : *écodesign*

Terme anglais : *ecodesign*

Synonymes : *design for environment DfE*

Approche de la conception de produits ou de procédés caractérisée par l'intégration de considérations environnementales, afin de réduire les atteintes à l'environnement tout au long du cycle de vie de ces produits ou procédés.

Notes linguistiques :

1. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

2. Le terme *écodesign* n'a pas été retenu puisqu'en français le terme *design* signifie « activité créatrice se rapportant aux qualités formelles des objets produits industriellement en vue d'un résultat esthétique s'accordant aux impératifs fonctionnels et commerciaux » et n'est pas synonyme de *conception*. Le terme *écodesign* est toutefois légitimé en français européen, notamment par l'Association française de normalisation.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

36. ÉCOEFFICACITÉ

Quasi-synonyme : *écoefficience*

Terme anglais : *eco-efficiency*

Capacité de produire des biens et des services de qualité et en quantité voulue en ayant comme objectif de réduire les atteintes à l'environnement.

Note : On peut augmenter l'écoefficacité d'un bien ou d'un service notamment en diminuant la consommation d'énergie et de ressources naturelles, en réduisant les atteintes environnementales des matériaux utilisés et des déchets générés, et en favorisant la durabilité des produits.

Notes linguistiques :

L'emprunt à l'anglais *efficiency* est d'abord un terme de gestion qui désigne le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre, alors qu'*efficacité* désigne le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés. Certains perçoivent l'*écoefficience* comme rendant mieux la notion d'« écoefficacité » puisqu'il voudrait dire « obtenir le même rendement mais en entraînant moins d'atteintes pour l'environnement ». Toutefois, sur le plan strictement linguistique, il peut très bien commuter avec le terme *écoefficacité*, sans qu'on y voie une distinction. Il demeure que c'est le terme *écoefficacité* qui est le plus facilement et largement compréhensible, et le plus diffusé.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

37. ÉCOFISCALITÉ

Synonymes : *fiscalité écologique, fiscalité environnementale*

Terme anglais : *environmental taxation*

Ensemble des mesures fiscales visant à limiter les atteintes à l'environnement, en incitant notamment les individus et les entreprises à modifier leurs comportements, soit par des réductions ou des exonérations fiscales, ou encore par l'imposition de taxes et de redevances sur les biens et services pouvant avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

Source : Office québécois de la langue française.

38. ÉCOLOGIE

Terme anglais : *ecology*

Définition (1) : Ensemble des relations et des interactions que les organismes vivants entretiennent avec leur milieu de vie.

Définition (2) : Science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et les relations qu'ils ont avec leur milieu de vie.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

39. ÉCONOMIE SOCIALE

Terme anglais : *social economy*

Secteur de l'économie se composant des activités productives des entreprises coopératives, des mutuelles, des associations et d'autres organisations assimilées sans but lucratif, qui poursuivent la réalisation à la fois d'une mission sociale et d'objectifs économiques.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

40. ÉCONOMIE VERTE

Terme anglais : *green economy*

Ensemble des activités économiques visant la protection de l'environnement par l'attribution d'une valeur monétaire aux services écosystémiques et aux atteintes environnementales, et l'inclusion de ces coûts dans les échanges économiques. Une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Source : Office québécois de la langue française.

41. ÉCOSYSTÈME

Terme anglais : *ecosystem*

Ensemble dynamique formé des organismes vivants et de l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent, leur interaction constituant l'unité fonctionnelle de base de l'écologie.

Notes : 1. Les dimensions de l'écosystème sont très variables; il peut s'agir d'un océan entier comme de la souche d'un arbre.
2. L'ensemble des organismes vivants d'un écosystème (plantes, animaux et microorganismes) s'appelle biocénose, alors que l'environnement non vivant est appelé biotope.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

42. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Quasi-synonyme : *efficience énergétique*

Terme anglais : *energy efficiency*

Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.

Notes : 1. L'efficacité énergétique est déterminée par plusieurs facteurs : la sélection des formes d'énergie (mazout, électricité, biomasse, etc.), le recours aux nouvelles technologies les plus appropriées, le choix des équipements et des procédés les plus performants. Elle fait appel à des mesures de sensibilisation, notamment auprès du consommateur, de manière à influencer son comportement et à lui permettre de faire des choix éclairés.
2. Pour une entreprise, une application de l'efficacité énergétique serait par exemple de produire autant ou davantage qu'un compétiteur, mais en ayant utilisé une quantité moindre d'énergie que celui-ci dans le processus de production.

Note linguistique :

L'emprunt à l'anglais *efficiency* est d'abord un terme de gestion qui désigne le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre. On le rencontre aussi associé au qualificatif *énergétique* (*efficience énergétique*) et certains le perçoivent même comme rendant mieux la notion d'« efficacité énergétique » puisqu'il voudrait dire « obtenir le même rendement mais en utilisant moins d'énergie ». Toutefois, sur le plan strictement linguistique, il peut très bien commuter avec le terme *efficacité*, sans qu'on y voie une distinction. Il demeure que c'est le terme *efficacité énergétique* qui est le plus facilement et largement compréhensible et le plus diffusé.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

43. EMPREINTE DE CARBONE

Synonymes : *bilan carbone, bilan de carbone, bilan de dioxyde de carbone, bilan des émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, empreinte carbonique*

Terme anglais : *carbon footprint*

Somme des émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines.

- Notes :
1. Les déplacements, le chauffage, mais aussi l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport de biens de consommation sont des exemples d'éléments pris en compte dans le calcul de l'empreinte de carbone.
 2. L'empreinte de carbone est exprimée en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.

Notes linguistiques :

1. Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans le champ conceptuel lié aux GES, de parler d'*empreinte de carbone*, il est venu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

2. On trouve l'abréviation *GES* en remplacement du terme *gaz à effet de serre* dans l'expression *bilan des émissions de GES*. De même, on peut trouver la formule chimique CO_2 en remplacement du mot *carbone* dans les expressions *bilan de CO_2* , *bilan CO_2* . En anglais, *carbon* sera également abrégé en CO_2 dans les expressions *CO_2 footprint*, *CO_2 budget* et *CO_2 imprint*.

3. Le terme *bilan carbone*, qui désigne le présent concept, est par ailleurs une marque déposée associée à un outil informatique permettant de calculer son empreinte de carbone.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

44. EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Synonyme : *empreinte environnementale*

Terme anglais : *ecological footprint*

Mesure équivalant à la superficie des terres productives et des eaux nécessaires pour répondre aux besoins liés à la consommation humaine.

Note : On peut mesurer l'empreinte écologique d'une personne, d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'une ville, d'un pays. Divers facteurs sont pris en considération pour établir l'empreinte écologique, comme la consommation d'énergie, la pollution générée, l'utilisation des ressources naturelles, la production de déchets, etc. L'unité de mesure utilisée est l'hectare global.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

45. ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Terme anglais : *social economy enterprise*

Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

- Notes :
1. Les entreprises coopératives et les mutuelles sont des exemples d'entreprises d'économie sociale qui poursuivent à la fois une mission sociale et des objectifs économiques.
 2. L'entreprise d'économie sociale se caractérise par sa finalité sociale plutôt que par la maximisation de ses profits en vue de rétribuer ses investisseurs, et par sa tendance à produire des services à haut contenu relationnel plutôt que des biens matériels.
 3. Elle se caractérise également par son autonomie de gestion, par son processus de décision démocratique, par la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses revenus et par son ancrage territorial ou sectoriel.
 4. Il ne faut pas confondre l'entreprise d'économie sociale avec l'organisme sans but lucratif qui n'exerce pas une activité marchande pour satisfaire des besoins du marché, comme une association sportive ou une organisation syndicale. L'entreprise d'économie sociale est avant tout une entreprise qui exerce une activité marchande pour satisfaire des besoins particuliers du marché et qui vise aussi à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

46. ENVIRONNEMENT

Terme anglais : *environment*

Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux. L'ensemble est susceptible d'influer les organismes vivants, en particulier le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et peut être réciproquement influencé par celles-ci.

Note : Le présent concept a trait aux relations complexes qui existent entre la nature et les sociétés. Le concept d'« environnement » est encore en mutation et continue de se préciser à mesure que la notion du développement durable s'étend et s'implante dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

47. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Démonstration que des exigences spécifiées relatives à un produit, processus, système, personne ou organisme sont respectées.

Source : Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010.

48. FINANCEMENT RESPONSABLE

Synonyme : *financement durable*

Terme anglais : *responsible financing*

Opération consistant à procurer des fonds et pour laquelle les politiques, les programmes ou l'évaluation des demandes se caractérisent par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques.

Note linguistique :

Le terme *financement durable* peut également être employé pour désigner un financement qui se perpétue dans le temps, qui dure longtemps.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

49. GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Terme anglais : *greenhouse gas*

Gaz présent dans l'atmosphère, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie les rayons infrarouges en provenance de la surface terrestre.

Note : La concentration accrue des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, comme les gaz visés par le Protocole de Kyoto (dioxyde de carbone, oxyde nitreux, méthane, hexafluorure de soufre, hydrofluorocarbure, hydrocarbure perfluoré), contribue au réchauffement climatique.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

50. GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE

Approche de planification qui vise à simuler l'hydrographie naturelle du site avant son développement, à l'aide de différentes techniques d'aménagement qui incluent la mise en œuvre de mesures de gestion des eaux pluviales et l'application de stratégies d'aménagement contribuant à diminuer l'imperméabilisation.

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

51. GESTION INTÉGRÉE

Terme anglais : *integrated project management*

Mode de gestion basé sur une approche systémique qui cherche à prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et économiques d'un projet, et ses conséquences.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

52. GOUVERNANCE

Terme non retenu : *gouverne*

Terme anglais : *governance*

Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

Note : La substitution de « gouvernance » à des concepts tels que « gouvernement » ou « gestion » est révélatrice d'une évolution significative dans l'exercice du pouvoir. La gouvernance se distingue du concept traditionnel de « gouvernement », qui reste associé dans la langue française à une forme organisée, rationnelle et cohérente du pouvoir. La gouvernance, par ailleurs, renvoie à un processus de coordination qui permet à l'exercice des pouvoirs politiques, économiques et administratifs de s'effectuer à tous les niveaux de la structure du système national, régional et local par différents acteurs disposant à des degrés divers de pouvoirs de décision. Elle se traduit donc concrètement par une participation accrue de la société civile organisée à l'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre.

Notes linguistiques :

1. Le terme *gouvernance* désignait à l'origine la capacité de gérer efficacement toutes formes d'organisations et d'activités. Depuis, ce concept a donné lieu à un foisonnement de définitions, ce qui laisse supposer que toutes les activités humaines pourraient être l'objet de gouvernance. Sous des formes sans cesse renouvelées, la gouvernance est souvent présentée comme une panacée pour traiter tous les problèmes dont le règlement ne relève pas nécessairement des seuls pouvoirs publics.

2. Le terme *gouverne*, qui avait en moyen français le sens d'« action de diriger, d'administrer », a été proposé au Québec dans les années 1990 comme équivalent français de *governance*, mais c'est le terme *gouvernance* qui s'est généralisé et implanté dans l'usage, au Québec comme en Europe.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

53. INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI), afin d'accroître leur performance au chapitre de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Source : Recyc-Québec.

54. ÎLOT DE CHALEUR URBAIN (ICU)

Synonyme : *îlots thermiques*

Terme anglais : *Urban Heat Island*

L'expression « îlots de chaleur urbains » signifie la différence de température observée entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes. Les observations ont démontré que les températures des centres urbains peuvent atteindre jusqu'à 12°C de plus que les régions limitrophes (Voogt, 2002). Les îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines (centrales énergétiques, échangeurs de chaleur, etc.) et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur, comme le goudron). Ce phénomène peut aggraver les épisodes de canicule et affecter la biodiversité, en repoussant certaines espèces et en attirant d'autres espèces plus thermophiles.

Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal.

55. INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Terme anglais : *sustainable development indicator*

Indicateur utilisé pour surveiller et mesurer les progrès réalisés, pour une dimension donnée d'un capital et pour une période et un territoire déterminés.

Note : Dans l'approche par capitaux, préconisée par le gouvernement québécois pour faire le suivi de sa démarche de développement durable, chacun des cinq capitaux se décline en dimensions auxquelles sont associés des indicateurs de développement durable. Ces indicateurs ont pour fonctions l'aide à la décision et à la révision de politiques et de stratégies gouvernementales, l'information des citoyens, la mesure des changements et la comparaison avec d'autres entités.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

56. INFRASTRUCTURE VERTE

Terme anglais : *green infrastructure*

Le terme Infrastructures vertes réfère à la combinaison de pratiques de verdissement du territoire, de phytotechnologies, de stratégies de conservation des ressources naturelles et d'aménagement de systèmes et de technologies dont l'empreinte écologique est réduite au minimum.

Dans une municipalité, les infrastructures vertes sont la somme de plusieurs stratégies de gestion environnementale. Par exemple :

- bâtiments : toits verts, géothermie, récupération des eaux pluviales, agriculture urbaine, murs végétaux, etc.
- voies de circulation : système végétalisé de gestion d'eaux pluviales, terre-pleins, stationnements, etc.
- espaces publics : places publiques, parcs, végétalisation des espaces verts résidentiels, etc.
- corridors récréatifs : corridors verts, corridors fauniques, pistes cyclables, système végétalisé de gestion des eaux pluviales, etc.
- abords de plans d'eau : aménagement des bandes riveraines, génie végétal, etc.
- production et gestion de l'énergie : efficacité énergétique, approches environnementales pour l'éclairage public, gestion de la pollution lumineuse, récupération d'énergie, etc.
- gestion des déchets : la biométhanisation des matières organiques, la gestion pneumatique des déchets, etc.

La gestion intégrée des infrastructures vertes inclut l'aménagement du réseau pluvial tant à l'échelle du bâtiment que du quartier, le traitement des eaux et des matières résiduelles de façon écologique, le recours à des alternatives énergétiques pour fournir en énergie les bâtiments et quartiers, etc.

Source : Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale au Québec et l'Agence environnementale américaine.

57. INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Synonyme : *inventaire des émissions de GES*

Terme anglais : *greenhouse gas emissions inventory*

Opération qui consiste à décrire et à mesurer les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation et aux activités humaines, exprimées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.

Note : L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre peut être réalisé pour une personne, une entreprise, une ville, un pays. Les émissions provoquées par les transports, l'énergie utilisée ainsi que son origine, les gaz relâchés dans l'atmosphère par les divers procédés de productions des objets et de la nourriture consommés, etc., sont prises en considération dans cette approche.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

58. JARDIN COLLECTIF

Terme anglais : *collective gardens*

Terrain, généralement clos, destiné à la culture potagère, fruitière et d'agrément, situé en milieu urbain, qui constitue un lot indivisible géré collectivement par les habitants d'un même quartier et dont les récoltes seront partagées entre les participants. Ces membres choisissent ensemble les espèces à cultiver. Ils se partagent le travail horticole et les récoltes. Le plus souvent, un animateur est présent pour dispenser de la formation et offrir du soutien au niveau du travail horticole et de la prise de décision collective.

Source : Agriculture urbaine de Montréal.

59. JARDIN COMMUNAUTAIRE

Terme anglais : *community garden*

Un jardin communautaire est, selon la définition de la Ville de Montréal : « [...] un jardin potager composé de plusieurs jardinets, chacun étant attribué et cultivé par un citoyen ou une famille. » Au Québec, le terme *jardin communautaire* désigne un terrain divisé en parcelles individuelles allouées aux divers participants.

Source : Agriculture urbaine de Montréal et Ville de Montréal.

60. LOGEMENT ABORDABLE

La notion de coût abordable, tout comme celle de logement abordable, est une notion toute relative : ce qui représente un coût abordable pour un individu ou un ménage ne l'est pas forcément pour un autre. Cependant, un logement est considéré abordable lorsque son loyer ou son hypothèque mensuels (incluant les taxes foncières et les frais de chauffage) ne dépasse pas la capacité de payer d'un ménage donné, soit 30 % de son revenu mensuel brut.

Source : Ville de Montréal, Habiter Montréal - Stratégie d'inclusion de logements abordables.

61. LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Le logement social et communautaire est une forme de logement abordable. Complémentaire au secteur privé, le logement social et communautaire répond à divers besoins que le marché, seul, ne peut combler. Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP).

Source : Gouvernement du Québec. Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. 2007.

62. MÉDIATION CITOYENNE

Synonyme : *médiation sociale, médiation de quartier*

Terme anglais : *community mediation*

La médiation citoyenne est un moyen de résoudre les différends de voisinage en faisant appel à des personnes extérieures à un différend, sans passer par le système judiciaire. La médiation citoyenne est un projet collectif visant la promotion d'une saine gestion des conflits dans la communauté basée sur la communication et le dialogue.

Source : Regroupement des organismes de justice alternative du Québec.

63. MÉDIATION CULTURELLE

Terme anglais : *cultural mediation*

La médiation culturelle consiste donc à « déployer des stratégies et des actions visant à réduire l'écart entre les artistes, leurs œuvres et les citoyens, notamment auprès des groupes de la population qui vivent des situations d'exclusion culturelle en raison de facteurs sociaux, économiques ou territoriaux ».

Source : La médiation culturelle, guide pratique, Les Arts et la Ville, 2007, page 3

64. MILIEU NATUREL

Terme anglais : *environnement*

Ensemble des conditions naturelles et biotiques au sein desquelles évoluent et se développent les organismes vivants et auxquelles ils doivent s'adapter pour survivre et se perpétuer.

Notes linguistiques :

Le terme *environnement* est surtout employé, de nos jours, avec des sens qui ont apparemment subi l'influence de l'anglais et qui sont dorénavant intégrés au français. L'emploi du terme *environnement*, pour désigner le présent concept, est de plus en plus fréquent et tend à concurrencer celui de *milieu* et de *milieu naturel*, employés traditionnellement en écologie. Cette situation est probablement due au fait qu'*environnement* désigne également un concept très proche, mais plus large et lié aux préoccupations actuelles relatives au développement durable.

• milieu humide :

Au Québec, Couillard et Grondin (1986) ont proposé la définition suivante à la suite de la consultation de plusieurs travaux scientifiques : Les milieux humides regroupent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer les composantes du sol ou de la végétation. Les sols se développant dans ces conditions sont des régosols, des gleysols (des sols minéraux) ou des sols organiques, alors que la végétation se compose essentiellement d'espèces ayant hygrophiles ou, du moins, tolérant des inondations périodiques.

Ainsi, les milieux humides sont des écosystèmes adaptés aux zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, ou aux dépressions mal drainées. Ils peuvent être adjacents aux lacs, aux cours d'eau, aux estuaires ou à la mer, ou isolés. Certains milieux humides sont composés d'un assemblage de divers types d'écosystèmes (par exemple, étang-marais-marécage ou marécage-tourbière) qui forment un enchaînement diversifié que l'on désigne généralement comme des « complexes de milieux humides ».

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

65. PATRIMOINE CULTUREL

Terme anglais : *cultural heritage*

Ensemble des richesses et des ressources d'ordre culturel appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre.

Notes : 1. Le patrimoine culturel peut englober des objets, des lieux, des savoirs, des coutumes, des pratiques, du matériel audiovisuel, etc.

2. Le concept de « patrimoine culturel » rejoint celui de « patrimoine naturel » dans la mesure où les paysages façonnés par l'humain et les sites archéologiques, entre autres, concernent les deux concepts et sont l'objet d'une certaine menace dans une perspective de conservation à long terme, notamment par les différents types de pollution.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

66. PATRIMOINE NATUREL

Terme anglais : *natural heritage*

Patrimoine qui est constitué de l'ensemble des communautés d'espèces majoritairement indigènes, en interaction les unes avec les autres, régies par des processus écologiques spontanés en équilibre dynamique sous l'influence du climat, des éléments abiotiques du milieu et parfois des activités anthropiques.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

67. PRINCIPE DES 3RV-E

Quasi-synonymes : *principe des 3RV, principe des 4RV, principe des 4RV-E*

Terme anglais : *4R's principle*

Principe qui consiste à privilégier la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, dans une optique de gestion écologique.

Notes linguistiques :

1. Le terme *3RV-E* est formé à partir de l'initiale des mots *réduction, réemploi (ou réutilisation), recyclage, valorisation et élimination*.
2. Alors que la notion d'« élimination des déchets » n'est pas toujours prise en compte dans la définition du concept, une autre action s'y ajoute parfois, celle de la « récupération ». Cela explique qu'on trouve également les quasi-synonymes *principe des 3RV, principe des 4RV* et *principe des 4RV-E* qui désignent sensiblement la même réalité. Pour certains, le quatrième R est plutôt utilisé comme initiale de « repenser la consommation ».
3. À l'occasion, *3RV-E* est utilisé au singulier : *le principe du 3RV-E, le 3RV-E*.
4. Les termes *principe des 3RV-E* et *principe des 4RV-E* sont parfois écrits sans trait d'union.
5. En anglais, la lettre R correspond à l'initiale des mots *Reduce at the source, Reuse, Recycle et Recover (ou Reclaim)*. La notion d'« élimination » n'est pas prise en compte.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

68. PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

Synonyme : *principe pollueur-payeur*

Terme anglais : *polluter pays principle*

Principe de développement durable selon lequel les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

- Notes :
1. Le principe du pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972.
 2. Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

69. PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Terme anglais : *sustainable development principles*

Principes qui permettent à l'Administration de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, tout en contribuant à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en ce domaine.

Note : Les principes sont : la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociales, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, la subsidiarité, le partenariat et la coopération intergouvernementale, la prévention, la précaution, la protection du patrimoine culturel, la préservation de la biodiversité, le respect et la capacité de support des écosystèmes, la production et la consommation responsable, le pollueur-payeur et l'internalisation des coûts.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

70. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Terme anglais : *environmental protection*

Ensemble des moyens mis en œuvre afin de préserver l'environnement des effets néfastes des activités humaines.

Notes linguistiques :

1. En langue courante, le terme *environnement* est souvent employé absolument avec le sens de « protection de l'environnement », par exemple dans une phrase telle que : *En matière d'environnement, nous privilégions l'utilisation de papier recyclé.*
2. Même s'il est plus ou moins accepté par certains écologues, l'emploi du terme *écologie* comme synonyme de *protection de l'environnement* est difficilement critiquable, puisque c'est de cet emploi que découle aujourd'hui le sens de loin le plus connu et utilisé de l'adjectif *écologique* : « qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel ».

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

71. RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Source : Recyc-Québec.

72. RECYCLABLE

Terme anglais : *recyclable*

Qui peut être transformé de manière à être réintroduit dans un cycle de production pour la fabrication de nouveaux produits.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

73. REDDITION DE COMPTES

Terme anglais : *performance reporting*

Opération qui découle de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité qui a été conférée à un ministère ou un organisme.

Note : Dans l'administration publique québécoise, la reddition de comptes vise à démontrer l'adéquation entre la mission, le plan stratégique, les obligations législatives, les capacités organisationnelles et les résultats atteints.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

74. RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Terme anglais : *extended producer responsibility*

Orientation environnementale qui consiste à obliger un producteur à prendre en charge un produit, matériellement et financièrement, jusqu'à l'étape de la postconsommation du cycle de vie de ce produit.

Source : Vocabulaire du développement durable, Office québécois de la langue française et Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

75. SERVICES ÉCOLOGIQUES

Correspondant aux bienfaits que nous rend la nature, les services écologiques sont définis ainsi : « produits, conditions et processus à travers lesquels les écosystèmes naturels et les espèces qui les composent facilitent et rendent possible l'existence humaine » (Daily et coll., 1997).

76. TRANSIT ORIENTED DEVELOPPEMENT (T.O.D.)

Dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), un TOD est défini comme un « (...) développement immobilier de moyenne à haute densité structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité, comme une gare de train, une station de métro, une station de SLR ou un arrêt de service rapide par bus (SRB). Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport collectif, le TOD offre des opportunités de logement, d'emploi et de commerce et n'exclut pas l'automobile. Le TOD peut être un nouveau projet ou un redéveloppement selon une conception facilitant l'usage des transports collectifs et actifs. »

Source : Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

